

Cours de Lexicographie

Professeur : **M. A. HEFIED**

Les instructions ministérielles stipulent :

"Les élèves auront entre les mains et conserveront pendant toute la durée de leurs études une grammaire française et un dictionnaire de langue française"

Arrêté du 7 mai 1963

2019-2020

PROGRAMME DU COURS DE LEXICOGRAPHIE

I. INTRODUCTION

- Définitions

II. LE DICTIONNAIRE

1. Définition
2. Types de dictionnaires
 - 2.1. Monolingues vs Plurilingues
 - 2.2. Sélectifs vs Extensifs
 - 2.3. Synchroniques vs Diachroniques
 - 2.4. De langue vs Encyclopédique

III. L'ARTICLE DE DICTIONNAIRE

1. Mot ou adresse
2. Prononciation
3. Catégorisation grammaticale
4. Etymologie
5. Définition
6. Exemples
7. Idiotismes et expressions stéréotypées
8. Sens fonctionnels

IV. PRÉSENTATION HOMONYMIQUE / PRÉSENTATION POLYSÉMIQUE

1. Présentation homonymique
2. Présentation polysémique
3. Critères de distinction

V. LA DEFINITION DANS LE DICTIONNAIRE

1. Introduction
2. Définition morphosémantique
3. Définition par inclusion
4. Définition par opposition

APPLICATIONS

BIBLIOGRAPHIE

- F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1987.
- A. Martinet, *Eléments de linguistique générale*, Paris, A. Colin, 2001 (1960¹)
- M. Obadia, R. Dascotte et al., *Grammaire 3, Le Lexique*, Paris, Classiques Hachette, 1976.
- P. Guiraud, *Les Mots étrangers*, Paris, PUF, Que sais-je ? n° 1166, 1962.
- H. Mitterand, *Les Mots Français*, Paris, PUF, Que sais-je ? n° 270, 1963.
- M. Pergnier, *Le Mot*, Paris, PUF, 1986.
- A. Lehman, F. Martin-Berthet, *Introduction à la lexicologie : sémantique et morphologie*, Paris, A. Colin, Lettres Sup, 2000.
- Aïno Niklas-Salminen, *La Lexicologie*, Paris, Armand Colin (Cursus), 2005.
- L. Collignon et M. Glatigny, *Les Dictionnaires, initiation à la lexicographie*, Paris, CEDIC, 1978.
- J. et Cl. Dubois, *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Paris, Larousse, 1971.
- J. Dubois et al., *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 1973.
- P. Robert, Petit Robert, 1 : *dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Le Robert, 2011 (1967¹).
- Collectif, *Dictionnaire du français contemporain*, Paris, Larousse, 1971.

I. INTRODUCTION

- DÉFINITIONS

Chaque fois que nous suscitons le terme de *lexicographie*, nous pensons d'abord au dictionnaire mais également à un autre concept en relation avec l'étude du lexique : il s'agit de la *lexicologie* qui remonte au XVII^e siècle (av. 1748) et qui provient du grec *lexikon*, *lexis* (mot) et *logia* (étude). Celle-ci est définie comme la branche de la linguistique qui a pour objet l'analyse scientifique du lexique, c'est-à-dire l'ensemble des mots d'une langue. Ces mots sont, pour la plupart, rangés dans des catalogues appelés *dictionnaires*.

Les dictionnaires, quant à eux, font l'objet d'une discipline nommée lexicographie qui est de ce fait étroitement liée à la lexicologie.

Ainsi la lexicographie (*lexicon* et *graphein*), antérieure à la lexicologie, puisqu'elle date du XVI^{ème} siècle (grands dictionnaires philologiques des langues classiques ; répertoires plurilingues comme le *Dictionnaire François-Latin* de Robert Estienne en 1539), peut être caractérisée de plusieurs manières :

1. « La lexicographie est la **technique de confection des dictionnaires** et **l'analyse de cette technique**. Le terme est **ambigu**, comme lexicographe, qui peut désigner à la fois **le linguiste étudiant la lexicographie et le rédacteur d'un dictionnaire**. On distingue ainsi la science de la lexicographie et la pratique **lexicographique** et, de la même façon, le linguiste lexicographe et l'auteur de dictionnaire. » *Dictionnaire de linguistique*, p. 289.

2. « La lexicographie peut se définir à la fois comme **le domaine qui a pour but de mettre en œuvre les techniques pour confectionner des dictionnaires** et comme la discipline qui propose une réflexion sur les méthodes qu'exige la

confection des dictionnaires. On peut donc dire que **la lexicographie est à la fois une pratique et une science.** » Aïno Niklas-Salminen, *La Lexicologie* (2005).

3. « La lexicographie est l’art de composer les dictionnaires, une forme spécifique de lexicologie appliquée. »

4. « La lexicographie est une science en même temps qu’une pratique : une pratique fort ancienne (...), et qui consiste dans la mise en œuvre de techniques pour confectionner des dictionnaires ; une science récente, tributaire du développement de la linguistique moderne, qui analyse cette technique et permet, à son tour, d’aboutir à la production de nouveaux dictionnaires. ».

En conclusion, nous retenons deux sens de la lexicographie :

- a) pratique qui concerne la confection des dictionnaires ;**
- b) science qui a pour objet d’étude les techniques de confection des dictionnaires.**

Pour notre cours, c’est le deuxième sens qu’il faudra retenir, en l’occurrence « l’analyse de la confection des dictionnaires ».

II. LE DICTIONNAIRE

Les instructions ministérielles stipulent :

"Les élèves auront entre les mains et conserveront pendant toute la durée de leurs études une grammaire française et un dictionnaire de langue française".

Arrêté du 7 mai 1963

1. DÉFINITION :

« Les dictionnaires sont certes **des objets linguistiques, parce qu'ils parlent de la langue**, mais ils sont également **des objets culturels de référence pour toute communauté nationale** ».

« Plus socialisé que tout autre recueil de données, le dictionnaire représente, pour le public, **un guide ou un maître détenteur du code de l'usage légitime**, à la fois **image et mémoire de la langue**, tous domaines d'expérience et toutes époques confondus ».

En effet, un dictionnaire est d'abord le reflet de son temps ; il est marqué par l'idéologie des ses auteurs. Ainsi la **quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie Française*** (1763) est une édition des philosophes : Montesquieu, Voltaire, Diderot et D'Alembert.

« Les dictionnaires, à proprement parler, **ont pour objet fondamental d'apporter une information relative aux mots considérés comme signes linguistiques** ».

Pour Émile Littré (1801-1881), lexicographe français qui a publié le *Littré* en 1872, le dictionnaire est un "*recueil des mots d'une langue, des termes d'une science, d'un art, rangés par ordre alphabétique ou autre, avec leur signification*" (Collignon & Glatigny, p. 12).

Alors que le D.F.C. le conçoit comme un "*recueil des mots ou d'une catégorie de mots d'une langue, rangés dans un ordre en général alphabétique, avec leurs sens,*

des indications sur les conditions de leur emploi, et parfois des développements encyclopédiques" (*Ibidem*).

Le dictionnaire est certes un objet familier au lecteur : on le consulte en vue d'obtenir des informations afin d'améliorer son savoir et de maîtriser la langue. Il a par conséquent une visée didactique. Toutefois cette familiarité entraîne la méconnaissance des dictionnaires, en général (fonctionnement, méthode, etc.).

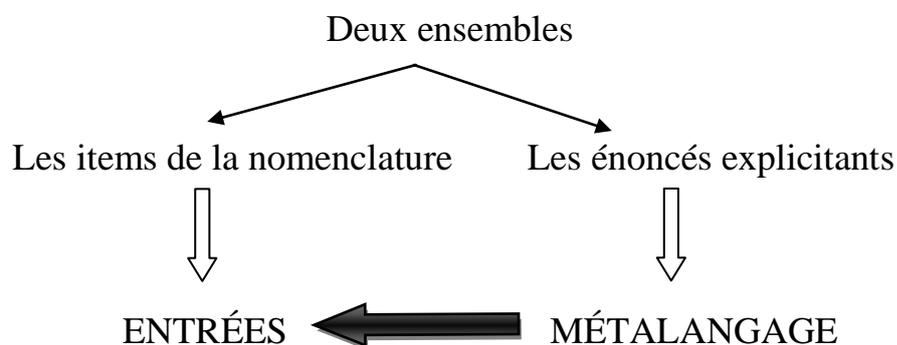
Selon Jean Dubois et *al.*, « le dictionnaire est un objet culturel qui présente le lexique d'une (ou plusieurs) langue(s) sous la forme alphabétique, en fournissant sur chaque terme un certain nombre d'informations (prononciation, étymologie, catégorie grammaticale, constructions, exemples d'emploi, synonymes, idiotismes¹)... » *Dictionnaire de linguistique*, p. 151.

2. TYPES DE DICTIONNAIRE :

Selon les objectifs fixés par les lexicographes et les méthodes de travail adoptées, plusieurs types de dictionnaires sont à distinguer dont

2.1. Monolingues vs plurilingues :

Le dictionnaire ➡ mise en rapport de deux ensembles d'unités lexicales : l'un sert à informer sur l'autre (l'explicitier).



¹ Un idiotisme est une construction propre à une langue et sans correspondant syntaxique ailleurs : *how do you do ?* (anglicisme) ; *il y a* est une tournure propre au français et intraduisible ailleurs (gallicisme).



a. les deux ensembles appartiennent à la même langue

= **Dictionnaire monolingue**

Petit Robert, DFC...

Les dictionnaires *monolingues* ont pour but d'établir le rapport $S^{\tilde{a}}/S^{\tilde{e}}$ d'une même langue. Ils sont classés de deux manières :

- $S^{\tilde{a}} \longrightarrow S^{\tilde{e}}$ (sémasiologie ou science des significations partant du mot pour en étudier le sens), lorsqu'on a un mot dont on veut chercher la signification. C'est le dictionnaire de langue.

- $S^{\tilde{e}} \longrightarrow S^{\tilde{a}}$ (onomasiologie ou science des significations partant du concept pour en étudier l'expression), lorsqu'on cherche un mot dont on a l'idée en tête. C'est le dictionnaire analogique. L'un des dictionnaires analogiques les plus connus est celui de René Lagane et *al.*, *Nouveau Dictionnaire analogique*, Paris, Larousse, 1980.

Ex. abaisser, dans le dictionnaire analogique :

- **Diminuer la quantité, la valeur d'une chose** ($S^{\tilde{e}}$). Abaisser un tarif. Diminuer ($S^{\tilde{a}}$). Réduire. Faire baisser. Abaissement. Diminution. Baisse.
- **Enlever de la puissance, de l'autorité** ($S^{\tilde{e}}$). Abaisser un peuple, un pays. Affaiblir. Abattre.
- **Traiter d'une manière outrageante** ($S^{\tilde{e}}$). Abaisser quelqu'un. Rabaisser. Humilier. Mortifier. Faire honte. Blesser l'amour-propre / Abaissement. Humiliation. Mortification. Affront. Honte. Camouflet. Vexation / Abaisant. Humiliant. Mortifiant. Dégradant. Avilissant / S'abaisser.

b. les deux sont de deux langues différentes (ou plus)

= Dictionnaire plurilingue (bilingue ou multilingue)

Assabil (Arabe-Français-Arabe)

Remarques :

▲ Nous avons les dictionnaires homoglosses \implies usages vivants issus d'une souche commune : **Ex.** dictionnaires dialectaux (*Dictionnaire provençal*).

Bastonner : signifie, DONNER DES COUPS DE BÂTON, donner une raclée : "Elle te l'a bastonné, c'était pas triste".

Bouléguer : veut dire BOUGER: "Boulègue, feignant !"

▲ Les dictionnaires bilingues fonctionnent comme des instruments de traduction.

▲ En France, le 1^{er} dictionnaire bilingue voit le jour en 1539 :

Robert Estienne, *Dictionnaire françois latin contenant les motz et manières de parler françois tournez en latin*.

La plupart de ceux qui paraîtront ensuite le seront également, et ce jusqu'en 1680 : César-Pierre, Richelet, *Dictionnaire françois : contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise, ses expressions propres, figurées et burlesques, la prononciation des mots les plus difficiles, le genre des noms, le régime des verbes....* (dictionnaire entièrement écrit en français). C'est l'aube des temps modernes.

Ex. :

Arrogamment, adv. Avec arrogance. [Répondre à-rogamment.]

S'arroger, v. r. Je m'arroge, je me suis arrogé, je m'arrogéai. S'attribuer. [Ils s'arrogent les premiers honneurs. *Abl. Luc.* Henri VIII. s'étoit arrogé la qualité de souverain chef de l'Eglise Anglicane. *Maucroix, Schisme.*]

ARRONDIR, v. a. Faire rond. [Arrondir un chapeau, un manteau.]

Arrondir. Terme de sculpture & de peinture. Donner du relief & faire que tout soit bien arrondi. [Arrondir une figure.]

* *Arrondir.* Terme de Rétorique. Ajuster & tourner de telle sorte qu'il y ait de la justesse & de l'harmonie. [Arrondir une période.]

Arrondissement, s. m. Action d'arrondir.

2.2. Sélectifs vs extensifs :

Pour cette distinction, c'est la densité de la nomenclature qui entre en jeu.

a. Dictionnaire extensif :

Par sa fonction pédagogique et culturelle, le dictionnaire, soucieux de satisfaire l'attente du public, cherche l'exhaustivité (dans le *TLF*, l'article abeille est étendu sur 3 pages). Mais pour des raisons économiques et pratique, le dictionnaire est réduit à être plus ou moins sélectif.

Le type extensif a ainsi une visée utopique ➡ recueil de tous les mots de la langue dans tous leurs emplois.



Aucun dictionnaire imprimé de langue vivante ne peut être ni complet ni à jour. Par exemple, une comparaison entre l'édition de 1948 et celle de 1960 du *Petit Larousse* a permis de relever dans cette dernière 5105 suppressions contre 3973 ajouts.

Raisons : - théoriques : la langue évolue → créations (néologismes, emprunts) ;
- techniques ;
- économiques.

Ex. de Dico. extensif :

Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Les mots et les associations d'idées, Paris, Le Robert, 1953-1964, 6 vol. : le *Dictionnaire alphabétique et analogique* s'appuie sur un riche corpus de citations, mais cette fois le corpus littéraire est élargi, incluant aussi les auteurs contemporains. Comme Littré, le Robert répond à une lexicographie d'usage, reflétant la langue d'un public cultivé, mais ne néglige ni la part du lexique culturel passif susceptible d'être réactualisé, ni les néologismes. Les articles se présentent sous forme d'arborescence et offrent, outre des indications étymologiques, la datation des sens.

Grand Robert



Ex. pris dans *Le Grand Robert* (version électronique)

dictionnaire [diksjon ɛ R] n. m.

ÉTYM. V. 1501, « dictionnaire bilingue »; on disait *thésaurus* pour les dictionnaires en une seule langue; lat. médiéval *dictionarium*, de *dictio* « action de dire; mot, expression ».



Ouvrage **didactique** contenant un certain nombre d'éléments signifiants d'une ou de plusieurs langues, disposés selon un ordre convenu et donnant des informations sur eux. → fam. **Dico.** | *Du dictionnaire.* → **Lexicographique.** | *Dictionnaires à ordre formel (alphabétiques; par clés : dictionnaires chinois...).* | *Dictionnaires à ordre sémantique (ex. : dictionnaire conceptuel, mots rangés par idées qu'ils expriment).* | *Chercher un mot dans un dictionnaire.* | *Consulter un dictionnaire.* | *Liste des mots d'un dictionnaire.* → **Nomenclature.** | *Organisation structurale d'un dictionnaire (→ **Macrostructure, microstructure**).* | *Dictionnaire ne donnant que certains mots (→ **Lexique, vocabulaire**), donnant des mots difficiles ou peu connus (→ **Glossaire**).* | *Entrées, adresses, mots-vedettes, articles d'un dictionnaire.* | *Lettres placées en haut de chaque colonne dans un dictionnaire alphabétique.* → **Lettrine.** | *Dictionnaire illustré.* | *Dictionnaire de poche.* | *Gros dictionnaire en plusieurs volumes.*

Lisez-vous les dictionnaires ? Baudelaire répondit qu'il en lisait volontiers. Bien lui en prit, car Gautier, qui avait dévoré les vocabulaires sans nombre des arts et des métiers, estimait indigne de vivre tout poète ou prosateur qui ne prend pas plaisir à lire les lexiques et les glossaires. Il aimait les mots et il en savait beaucoup.

FRANCE, la Vie littéraire, Lexique, p. 583.

À bien prendre les choses, le dictionnaire est le livre par excellence. Tous les autres livres sont dedans : il ne s'agit plus que de les en tirer. Aussi, quelle fut la première occupation d'Adam quand il sortit des mains de Dieu ? La Genèse nous dit qu'il nomma d'abord les animaux par leur nom. Avant tout, il fit un dictionnaire d'histoire naturelle.

FRANCE, la Vie littéraire, Lexique, p. 583.

1 (...) mais lui, l'étudiant, ne l'écoutant pas, pouvant voir ou plutôt pouvant lire, lui semblait-il, comme s'il l'avait sous les yeux (le lourd dictionnaire à couverture verte ouvert sur ses genoux), les colonnes de minuscules caractères entrecoupées de figurines (poissons, planches de botanique, machines, portraits de grands hommes, serpents, couples de paysans en costumes nationaux), l'interchangeable notice : « Ville maritime de la province du même nom. Tout autour un cirque de montagnes arides entoure la cité où la chaleur est très forte ».

Claude SIMON, le Palace, p. 72.

Dictionnaires de langue. | *Dictionnaire de la langue*, décrivant le lexique d'une langue naturelle et analysant les emplois, les valeurs, les sens des unités (mots, syntagmes, morphèmes). | *Technique de*

la confection des dictionnaires. → **Lexicographie**. | *Analyse critique des dictionnaires*. | *Indications, illustrations diverses des mots dans certains dictionnaires* (étymologie, citations, antonymes, etc.). | *L'Onomasticon*, de Julius Pollux, le plus ancien dictionnaire connu (II^e siècle après J.-C.), donne les principaux mots grecs par ordre de matière. | *Dictionnaires du français* : « Thresor » de Nicot (→ **Trésor**), premier dictionnaire de l'Académie* (1694), dictionnaires de Richelet (1680), de Furetière (1690), dictionnaires des jésuites de Trévoux (1704, puis 1771); dictionnaire de Littré (1863-1872), de P. Larousse (1866-1876). | *Dictionnaire général* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas (1890-1900). | *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Godefroy. | *Le dictionnaire anglais d'Oxford* (New English dictionary on historical principles); *le dictionnaire allemand de Grimm*.

On réduisait le dictionnaire (*de l'Académie*) aux termes de la conversation, et la plupart des arts étaient négligés. Il me semble aussi qu'on s'était fait une loi de ne point citer; mais un dictionnaire sans citation est un squelette.

VOLTAIRE, Correspondance, 1768, 11 août 1760.

J'aurais voulu rapporter l'étymologie naturelle et incontestable de chaque mot, comparer l'emploi, les diverses significations, l'énergie de ce mot avec l'emploi, les acceptions diverses, la force ou la faiblesse du terme qui répond à ce mot dans les langues étrangères; enfin citer les meilleurs auteurs qui ont fait usage de ce mot, faire voir le plus ou moins d'étendue qu'ils lui ont donné, remarquer s'il est plus propre à la poésie qu'à la prose.

VOLTAIRE, Extrait des réflexions d'un académicien sur le Dict. de l'Académie.

Dans le dictionnaire de l'Académie, on ne trouve pas ce qu'on ne sait point; mais on n'y trouve pas ce qu'on sait.

RIVAROL, Littérature, Fragments et pensées littéraires, notes.

(...) je dirai, définissant ce dictionnaire (*le dictionnaire de la langue française de Littré*), qu'il embrasse et combine l'usage présent de la langue et son usage passé, afin de donner à l'usage présent toute la plénitude et la sûreté qu'il comporte (...)

L'usage contemporain est le premier et principal objet d'un dictionnaire. C'est en effet pour apprendre comment aujourd'hui l'on parle et l'on écrit, qu'un dictionnaire est consulté par chacun.

LITTRÉ, Dict., Préface, II et III.

L'honneur d'avoir introduit l'*historique* dans un dictionnaire français restera toujours à Littré, comme l'honneur d'avoir fondu cet historique avec le lexique moderne restera aux auteurs du *Dictionnaire général* (*Hatzfeld et Darmesteter*).

Gaston PARIS, *Journal des Savants*, oct.-nov. 1890.

L'Académie est restée fidèle à son principe qui est de faire, non pas un dictionnaire étymologique et historique de la langue, mais un dictionnaire de l'usage (...) L'objet précis du Dictionnaire (*de l'Académie*) est de présenter l'état actuel de la meilleure langue française et de fixer un moment de son histoire.

1694. — Dictionnaire de l'Académie française (...) Les mots y sont classés par famille (...) En 1718, paraîtra une nouvelle édition (...) en ordre alphabétique.

F. BRUNOT et Ch. BRUNEAU, Précis de grammaire hist. de la langue franç., p. 23.

(...) fondement de tout savoir à venir, pierre d'angle de tous les monuments futurs, le dictionnaire de Littré.

G. DUHAMEL, Biographie de mes fantômes, VIII, p. 145.

Le plus beau présent que l'on puisse faire à un enfant quand il sait lire, c'est de lui offrir un dictionnaire. Si vous voulez devenir des hommes raisonnables, ouvrez cent fois dans la journée les dictionnaires qui sont à votre disposition, et faites un effort non seulement pour comprendre ce que l'on vous dit ou ce que vous lisez, mais encore et surtout pour bien comprendre ce que vous dites vous-mêmes, pour bien employer les mots qui doivent traduire votre pensée.

G. DUHAMEL, le Voyage de l'espérance, p. 10.

Dictionnaire encyclopédique, contenant des renseignements sur les notions et les choses (et non sur la langue), et traitant les noms propres. → **Encyclopédie** (alphabétique). | *Dictionnaire terminologique* (unilingue; plurilingue).

Dictionnaire en plusieurs langues. | *Dictionnaire bilingue*, qui donne la traduction d'un mot d'une langue dans une autre en tenant compte des sens, des emplois. | *Dictionnaire français-latin de Robert Estienne* (1538). | *Dictionnaire français-anglais, anglais-français*. | *Dictionnaire chinois-japonais, russe-allemand, arabe-anglais*. | *Faire un thème, une version à l'aide d'un dictionnaire*. | *Traduire un texte à coups de dictionnaire*. | *Épreuve de langues passée sans dictionnaire*. — *Dictionnaire multilingue, polyglotte*. | *Les dictionnaires multilingues de Calepino* (→ **Calepin**, étym.).

Dictionnaires spéciaux, spécialisés. — (**Aspects de la langue commune**). | *Dictionnaire de synonymes, d'antonymes; dictionnaire analogique*. | *Dictionnaire étymologique, orthographique*. | *Dictionnaire de locutions, de proverbes*. | *Dictionnaire des rimes*. | *Dictionnaire inverse*.

L'objet principal du nouveau dictionnaire est de (...) fournir, pour la première fois, un moyen commode de trouver les mots quand on a seulement l'idée des choses.

BOISSIÈRE, Dictionnaire analogique de la langue franç., Préface, II.

(**Langues spéciales**). | *Dictionnaire de la philosophie, de la médecine, du droit, de la marine, de la radio*. → **Vocabulaire**. | *Le Dictionnaire de musique*, de J.-J. Rousseau. | *Dictionnaire des conventions, des signaux*. → **Code, répertoire**. — *Dictionnaire d'un auteur*. → **Lexique**. | *Dictionnaire des mots employés dans la Bible*. → **Concordance**. — (**Recueils de noms propres, de faits**). | *Dictionnaire historique, géographique*. | *Le dictionnaire critique de Bayle*. | *Le dictionnaire*

philosophique de Voltaire. | *Dictionnaire des auteurs, des œuvres.* — *Le Dictionnaire des idées reçues* (suivi du « Catalogue des idées chic ») de *Flaubert*.

Qui ne se voit humilié, parcourant le *Dictionnaire des idées reçues* ou tout autre recueil de clichés, d'y retrouver telle « pensée » (et le mot déjà en dit long) qu'il croyait avoir inventée; telle phrase qu'il disait jusque-là fort innocemment ?

J. PAULHAN, *les Fleurs de Tarbes*, p. 93.

Dictionnaire électronique (édité sur CD-Rom ou sur DVD), comprenant des fonctions hypertextes destinées à faciliter la navigation et la recherche. — *Dictionnaire en ligne**.

Inform. Ensemble de fichiers qui, associés à un programme de traitement de texte, permettent la recherche de synonymes, la vérification de l'orthographe ou de la grammaire, l'aide à la traduction, etc. | *Charger un dictionnaire de synonymes sur son ordinateur.* ✓ **Loc. fam.** *Passer le dictionnaire (sur un document)*, lancer le vérificateur d'orthographe.

Par métaphore. Répertoire systématique.

1 (...) ce misérable dictionnaire de mélancolie et de crime (...)

BAUDELAIRE, Première version de la dédicace des *Fleurs du mal*, Œ., Pl., p. 187.

2 (...) les rues, les magasins, les bars, les cinémas, les trains déploient l'immense dictionnaire des visages et des silhouettes, où chaque corps (chaque mot) ne veut dire que lui-même, et renvoie cependant à une classe.

R. BARTHES, *l'Empire des signes*, p. 130.

Ensemble des mots employés (par qqn, par un groupe). | *Le dictionnaire d'une personne, d'une époque.* → **Vocabulaire.**

Je crois qu'une des raisons pourquoi les paysans ont généralement l'esprit plus juste que les gens de la ville, est que leur dictionnaire est moins étendu. Ils ont peu d'idées, mais ils les comparent très bien.

ROUSSEAU, *Émile*, I, p. 58.

Je mis un bonnet rouge au vieux dictionnaire.

HUGO, *les Contemplations*, I, VII.

Je vois dans la Bible un prophète à qui Dieu ordonne de manger un livre. J'ignore dans quel monde Victor Hugo a mangé préalablement le dictionnaire de la langue qu'il était appelé à parler; mais je vois que le lexique français, en sortant de sa bouche, est devenu un monde, un univers coloré, mélodieux et mouvant.

BAUDELAIRE, *l'Art romantique*, XXII, Victor Hugo, II.

✓ (1762). **Fig. (D'une personne qui sait tout).** *C'est un vrai dictionnaire, un dictionnaire vivant !* → **Bibliothèque, encyclopédie.**



b. Dictionnaires sélectifs :

Le critère de distinction entre un dico extensif et un dico sélectif peut certes être quantitatif (universel, général, grand vs petit, micro, de poche), mais il concerne surtout la nature et l'étendue des informations offertes par chacun. Par exemple, le *Petit Robert* en un volume compte à peine moins de mots (54000) que le *Grand Robert* en 6 volumes (58000).

OBJECTIF d'un dictionnaire sélectif : traiter une fraction du lexique ➡ il est possible de le faire plus complètement ➡ plusieurs types :

- le dictionnaire de la langue usuelle
 - le dictionnaire des mots rares
- } le critère est la fréquence d'emploi

- il peut y avoir la spécialisation :

- ✓ niveau ou genre de discours : langue écrite...
- ✓ usages particuliers : enfants, scolaires...
- ✓ catégorie en expansion : les répertoires du vocabulaire d'une activité → scientifique (Dico de sociologie), artistique (Dico du cinéma), métiers (Dico du jardinage)...

➡ ces dictionnaires précisent leur nomenclature :

Deux raisons : { - souci normatif (dico des difficultés) ;
- vœu de spécialisation (dico des synonymes ; prononciation)

Dictionnaire des mots sauvages (écrivains des XIXe et XXe siècles), par Maurice Rheims, Paris, Librairie Larousse, 1969, 1 vol. : l'auteur est un spécialiste de l'art. Etonné du nombre de mots spécifiques à ces œuvres qu'il ne trouvait dans aucun dictionnaire, il décide alors d'entreprendre un travail personnel de recensement, qui prend vite les dimensions d'un véritable dictionnaire. Le résultat de ce travail est un ouvrage recensant les "phénomènes langagiers" utilisés à des fins littéraires. Le dictionnaire réunit essentiellement des néologismes ou des expressions propres aux œuvres littéraires ou artistiques des XIXe et XXe siècles.



D'autres exemples plus courants de dictionnaires sélectifs sont les dictionnaires de synonymes, d'antonymes ou étymologique. L'objet de ce dernier consiste à relier le mot à son origine (son étymon).

Ex. le mot "Abbé", dans le *Dictionnaire étymologique* de J. Dubois et *al.*, Paris, Larousse, 1971 :

Abbé : XI^e s., du lat. abbās, empr. au gr. eccl., lui-même issu de l'araméen (ancien parler de Syrie) père.

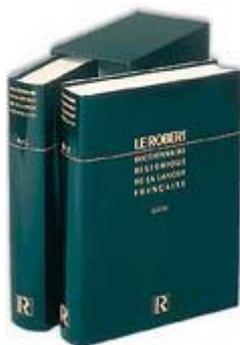
2.3. Synchroniques vs diachroniques :

a. Dictionnaires diachroniques :

- Ils mêlent des usages de différents états de langue
- Il en existe deux sortes :

- les répertoires réellement diachroniques ➡ présentent pour chaque mot : ses formes, ses sens et ses emplois, des premiers textes à nos jours ;
- les plus récents rendent compte de la vie des mots : dictionnaires d'époque (*Dictionnaire du français classique...*)

Dictionnaire historique de la langue française, sous la direction d'Alain Rey, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1992, 2 vol. : plus de 40.000 articles, réunis dans 2.400 pages en deux volumes, offrent une synthèse très complète de l'évolution de tous les mots du français moderne à travers les mille ans d'histoire de cette langue.



The screenshot shows a web browser window with the URL <http://www.lerobert.com/feuilleter/viewer.php>. The page title is "Le dictionnaire historique de la langue française". The main content is the entry for "CÂBLE n. m., (v. 1180), est une forme normanno-picarde en ca-, venue concurrencer le type francien en cha-, *chable* (v. 1170) et l'ayant définitivement évincé au XVIII^e s. grâce à son emploi en marine. Le mot est hérité du bas latin *capulum* (Isidore), noté *caplum* par contraction, également *cabulum*, *cabulum*. Le -a- long noté -â- de *câble*, vient de formes du type *cheable*, *chaable* (XIII^e et XIV^e s.), dues à un croisement avec l'ancien français *chaable* « catapulte » (→ *chabler*), les câbles servant à la manœuvre de cette machine. ■ Le mot désigne un gros cordage ; il se spécialise immédiatement en marine (v. 1180 en anglo-normand), désignant aussi par métonymie une mesure de distance égale à la longueur des anciens câbles (1688), plus tard éliminé par *encablure*. Par l'intermédiaire de l'argot des marins, les locutions figurées *filer son câble* « partir » (1850), *filer son câble par le bout* « mourir », *couper le câble* « rompre », ont eu cours dans l'usage général. □ L'expansion sémantique ultérieure consiste en emplois techniques en électricité (1867), télégraphie, électronique (XX^e s., *câble hertzien*), architecture (1867) et passementerie. ■ Le sens de « télégramme transmis par câble télégraphique » (1897), spontanément senti comme un emploi métonymique de « ensemble de conducteurs électriques », est en réalité issu par abréviation du composé *CÂBLOGRAMME* n. m. (1888), lui-même emprunté de l'anglo-américain *cablegram* (1888), composé par analogie apparente avec *telegram* et abrégé en *cable* depuis 1884 (en anglais). ■ Le développement de la *télévision par câble* a donné par américanisme (*cable TV*) une valeur nouvelle à *câble* (on dit *avoir le câble*) et à *câblé*, *câbler*, d'abord en français du Canada (v. 1970), puis d'Europe. ■ La dérivation, essentiellement constituée de termes techniques, est relativement importante à partir du XVIII^e siècle. Auparavant, *câble* a produit le diminutif *cabiel* n. m. (1404) qui s'est fixé sous les formes *cabteau* n. m. (1530) et, par changement de suffixe, *CABLLOT* (1553), éliminant les types parallèlement en usage *chableau* (1415), *chablot* (1676, Félibien). *Cableau*, *cablot*, petit câble, s'emploie en marine (1740) et en chemin de fer à

b. Dictionnaires synchroniques :

C'est une description d'un état de langue homogène. Selon leurs développements, nous en distinguons deux catégories :

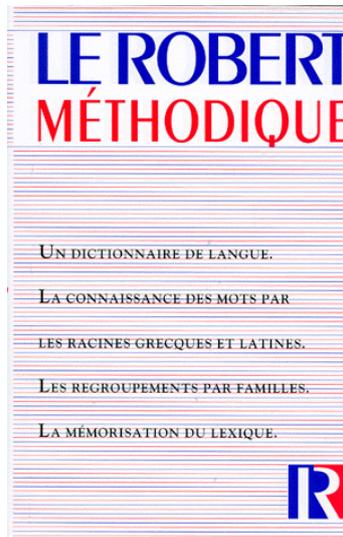
Dictionnaire de langue	Dictionnaire encyclopédique
<p>a. donne des informations concernant le mot : nature grammaticale, genre, forme graphique et sonore, significations valeurs d'emploi, exemples ...</p> <p>⇒ <u>Information linguistique</u></p>	<p>a. renseigne sur les choses désignées par les mots et non sur les mots : origine, utilisation, informations historiques, techniques ...</p> <p>⇒ <u>Information extralinguistique</u></p>
<p>b. évite les termes des arts et des sciences.</p> <p>c. intègre les mots grammaticaux (le, un, qui, anti-...)</p> <p>d. ignore les noms propres qui ne relèvent pas du système lexical de la langue.</p> <p>⇒ <u>Compréhension des mots</u></p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>DICTIONNAIRE DES MOTS</p>	<p>b. les termes des arts et des sciences y sont largement représentés.</p> <p>c. Pas de mots grammaticaux.</p> <p>d. les noms propres y occupent une place de choix.</p> <p>⇒ <u>Connaissance des êtres et des choses</u></p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>DICTIONNAIRE DES CHOSES</p>

Remarques :

1) Les dictionnaires de langue sont de deux types :

a. généraux : la nomenclature est un ensemble représentatif de l'usage de référence → *Petit Robert*

b. **spéciaux** : où il y a une sélection faite selon un critère commun (morphologique, grammatical, formel, sémantique ...) → *Robert méthodique*



2) Il ne faut pas confondre les dictionnaires encyclopédiques avec les encyclopédies. Les premiers sont moins développés, moins volumineux et peuvent tenir dans un seul livre.

3) Les dictionnaires encyclopédiques comportent des illustrations, les dictionnaires de langues n'en ont pas.

III. L'ARTICLE DE DICTIONNAIRE

« Le dictionnaire est un **catalogue de mots** rangés selon l'ordre alphabétique de leurs composants, les graphèmes, et servant d'entrées à des développements (...). Cette sorte d'énoncé que forme le livre s'articule en articles. » Dubois, p. 39.

En effet, les dictionnaires de langue obéissent souvent à une organisation interne particulière selon ce qu'on appelle : une macrostructure et une microstructure.

La macrostructure se définit en quelque sorte comme l'ossature globale du dictionnaire. Elle comprend une suite de descriptions des vocables, classés par ordre alphabétique des constituants-vedettes (ou formes canoniques) : l'infinitif pour le verbe, le masculin pour le nom, le masculin singulier pour l'adjectif... Ceci pour le Français, tandis que dans les dictionnaires de l'arabe, le classement se fait par racines consonantiques (les 3 consonnes fondamentales qui définissent l'ossature des mots). D'autres traditions lexicographiques établissent leurs propres principes de classification qui fondent les articles de dictionnaires. L'ensemble des constituants-vedettes (ou entrées) du dictionnaire s'appelle sa nomenclature.

En somme, un article de dictionnaire fonctionne comme un bloc de texte décrivant un vocable donné moyennant plusieurs sous-articles. Ainsi :

⇒ L'article = suite ordonnée de phrases ;

= une ou plusieurs informations.

Les constituants de l'article de dictionnaire diffèrent d'un manuel à l'autre (l'étymologie, par exemple, ne figure pas dans le **DFC** alors qu'elle a lieu dans le **PR**).

L'article de dictionnaire contient au minimum la catégorisation grammaticale (n. m., pl., v. transit., etc.), la définition et les exemples. Dans les dictionnaires récents, il y a en plus la prononciation (A.P.I), l'étymologie, à quoi s'ajoute la date d'apparition du mot, les niveaux de langue (vieilli, littéraire, familier, vulgaire, argotique, populaire), et les relations de sens (synonymie, antonymie, homonymie ...).

Ordinairement, l'ensemble de ces informations est organisé selon un ordre précis :

1. Le mot ou adresse :

La première information fournie par le dictionnaire, celle qui pousse souvent à l'utiliser, concerne l'orthographe du constituant-vedette.

Ex. main

- ⇒ - C'est le thème dont les autres informations seront les prédicats ;
- Il est lui-même un prédicat ⇐ informe sur l'orthographe du mot.

2. La prononciation :

Immédiatement après l'entrée, figure la transcription phonétique, entre crochets droits.

Ex. [mɛ̃]

- ⇒ Transcription phonétique (A.P.I) de la manière dont le mot est prononcé
hors texte.

Cependant, la prononciation peut être différente d'un dictionnaire à l'autre. Par exemple, le mot *malingre* est prononcé avec un [ə] muet (P.R.) ou sans (DFC).

3. La catégorisation grammaticale :

La troisième information nécessairement donnée par un dictionnaire de langue concerne la nature grammaticale des mots : *n. m.* ; *n. f.* ; *n. pl.* ; *adj.* ; *verbe* ; *trans.* ; *intrans.* ...

Ex. n. f.

⇒ Les traits syntaxiques fondamentaux :

- l'appartenance à une partie du discours (grammaire traditionnelle) ;
- la catégorie grammaticale : masc. vs fém., transitif vs intransitif ...

4. L'étymologie :

Certains dictionnaires de langue fournissent, avant la définition, des informations sur l'histoire du mot (son étymologie ou son origine). L'étymologie est ainsi indiquée entre parenthèses où sont notées la langue d'appartenance de l'étymon (étuve : *lat. pop.*) et la date de la première utilisation du mot dans un texte français (donnée peu certaine).

Rq. : parfois le dictionnaire ne donne pas la datation ; néanmoins, il en donne certaines indications (*vx* : vieux ou vieilli ; *néologisme* ; *milieu du XX^e* ; *Nv* : nouveau

Ex. (*Man*, 980 ; *lat. manus*) : **P.R.**

- ⇒
- a. l'origine supposée du mot : l'étymon → indique la langue source
- ou
- b. les éléments constitutifs et les procédés qui sont à l'origine du terme → dérivé de x, de y et de z ...

Ex. : blancheur → dérivé de blanc

⇒ La procédure de formation est marquée ≡ dérivé de, composé de, de ...

N.B. on ajoute aussi la date d'apparition.

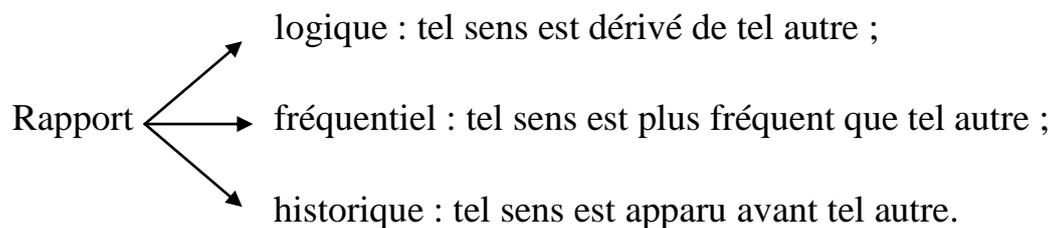
5. **La définition :**

La définition indique ce que désigne le mot (être, objet, action). Elle peut être un mot ou une périphrase (objet qui ...), c'est-à-dire un ensemble de mots. Aussi la définition est-elle l'élément le plus important de l'article de dictionnaire. Elle renseigne en même temps sur le contenu du signe et la chose nommée. **C'est l'équivalent de l'entrée lexicale**, qui en présente un équivalent synonymique.

- ⇒
- Ce sont des paraphrases synonymes.
 - Chaque paraphrase ≡ un sens (acception).
 - Des synonymes et antonymes.

N.B. - Les acceptions sont distinguées par : numéros, tirets, barres ... ou par la combinaison de deux signes.

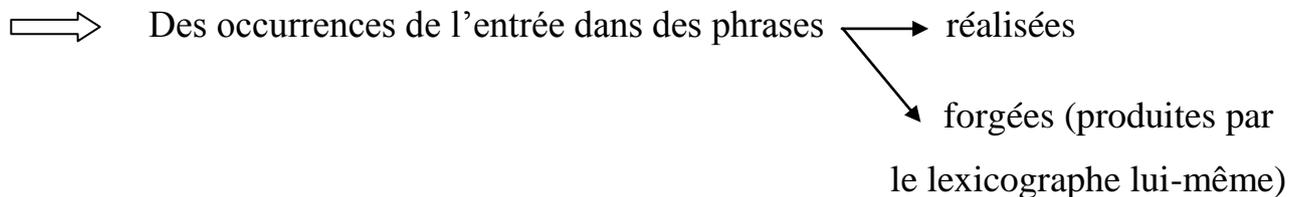
- La succession des sens ⇒ l'ordre



- Dérivation logique ⇒ par extension - restriction - figure - analogie ...

6. Les exemples :

Sous forme de phrases ou de syntagmes, les exemples fournissent des informations sur les traits syntaxiques et sémantiques de l'entrée lexicale.



7. Les idiotismes et expressions stéréotypées :

Il s'agit d'une suite de mots liés par des contraintes syntaxiques (syntagmes figés : *pomme de terre*) ou sémantiques (proverbes). Ces locutions offrent des informations spécifiques.

8. Les sens fonctionnels :

⇒ C'est ce que nous appelons aussi des développements encyclopédiques, c'est-à-dire des informations extralinguistiques sur la chose représentée (origine, usages, etc.), des significations particulières dans une langue technique ou scientifique qu'on trouve parfois dans le dictionnaire de langue.

Conclusion :

« Cette segmentation du texte lexicographique joue le même rôle que la disposition alphabétique des entrées : elle permet un repérage exact et rapide des réponses cherchées par les lecteurs. » Dubois, p.41.

Seulement, deux changements sont possibles :

a. on peut limiter le dictionnaire à une seule information,

⇒ Dictionnaire orthographique, étymologique...

b. on peut supprimer un type d'information ⇒ étymologie, date d'apparition ...

Remarques :

A/ Chaque phrase de l'article a la même structure :

Thème (entrée) + Prédicat (information)

⇒

- ◆ Le terme **X** (entrée) est **Y** en langue parlée
- ◆ Le terme **X** est **Z** dans la langue d'origine

- Le terme **X** est prononcé **Y**

- Le terme **X** est issu de **Z**

⇒

Ces phrases subissent deux transformations :

a. effacement : la copule et une partie du sujet

b. certains sont traduits par des signes symboliques ou opérateurs :

- [...] → en langue parlée

- (...) → dans la langue d'origine

B/ Les phrases sont rédigées dans un code particulier

⇒ **Métalangue**

Métalangue →

- son lexique
- symboles abrégatifs
- opération syntaxique
- opérateurs

} Langage artificiel CODE

⇒ « La métalangue lexicographique est explicite et conventionnelle ; elle doit être formulée de telle manière qu'elle soit comprise des lecteurs. » Dubois, p.43.

⇒ Les formules sont disposées linéairement, toujours dans le même ordre :

1. Le terme est **X**.

2. Le terme **X** est **Y** en langue parlée.

3. Le terme **X** est nom, adjectif ou verbe ... ; ce nom est masc. ou fém.

4. Le terme **X** est issu du latin, grec, etc..

5. Le terme **X** est $p_1, p_2, \dots p_n$ (p = paraphrase synonymique).

6. Le terme **X** est **X'** dans les phrases $S_1(\mathbf{X}')$, $S_2(\mathbf{X}')$... $S_n(\mathbf{X}')$
(les exemples).

CONVENTIONS :

- l'ordre des informations ;
- les symboles graphiques : crochets, parenthèses ...
- l'emploi des caractères ⇒
 - prononciation → accolades
 - chiffres romains
 - origine → italique ...

Tableau des signes conventionnels, conventions et abréviations (G. R.)

I., II.	numéros généraux correspondant à un regroupement de sens apparentés ou de formes semblables.
A., B.	même valeur que I., II. , qu'ils subdivisent.
1., 2.	numéros correspondant à un sens, et éventuellement à un emploi ou un type d'emploi (parfois regroupés sous A., B. , ou I., II. , etc.).
a., b., c.	lettres de subdivision qui séparent les nuances de sens ou d'emploi à l'intérieur d'un sens (1., 2. , etc.).
—	sépare les nuances déterminées par le contexte; les emplois ou expressions à l'intérieur d'un même sens ou d'une même valeur, lesquels sont en général isolés par un passage à la ligne.
◆	précédant un mot en capitales grasses, sert à présenter la forme pronominale d'un verbe transitif, ainsi que les participes à valeur d'adjectif : participe présent (Voir <i>p. prés.</i>) ou, plus souvent, participe passé (participe passé adjectif : <i>p. p. adj.</i> Voir <i>p. p.</i>). Cette subdivision du verbe intervient en fin d'article, et est indépendante des divisions propres à l'emploi actif ou à l'ensemble des emplois (I., II. , etc.); elle peut elle-même être analysée en I., II. , etc. — Certains emplois pronominaux ou participiaux sont traités aux sens où ils interviennent, et certains participes lexicalisés sont traités à leur ordre alphabétique; dans ce cas, le paragraphe en question peut être absent ou n'intervenir qu'à titre de renvoi.
1., 2.	avant une entrée, signale qu'il s'agit d'une forme homographe d'une autre (ex. : 1. VOLER, 2. VOLER). Ce repérage formel ne fait évidemment pas partie du mot, et est, si nécessaire, rappelé dans les renvois (ex. : → 2. Voler).
*	placé avant une forme, dans une étymologie, signifie que cette forme n'est pas attestée, mais reconstituée selon les lois de l'évolution phonétique (par ex. : mots du latin parlé populaire, mots franciques).
*	placé après un mot, signifie qu'on y trouvera une explication.
⇒	suivi d'un mot en gras (renvoi analogique) : présente un mot qui a un rapport étroit de sens : 1° avec le mot traité (synonyme, mot de sens voisin ou mot constituant une espèce par rapport au genre que désigne le mot, un hyponyme par rapport à l'hyperonyme); 2° avec l'exemple qui précède; 3° avec l'expression qui précède. → signale dans les deux premiers cas un simple rapport de sens et l'article concernant le mot qui le suit ne donne pas forcément des informations sur le mot où il est signalé.
→	1° sert à présenter un mot de sens différent, mais comparable; une expression, une locution de même sens ou de formation identique (le mot essentiel est généralement marqué par *); suivi de <i>ci-dessus</i> , <i>ci-dessous</i> , sert à rapprocher, dans le corps d'un article, des emplois différents du même mot, mais formellement ou sémantiquement comparables; 2° dans les étymologies, présente un terme apparenté. Voir aussi <i>cf.</i> ; 3° renvoie aux citations numérotées. Voir <i>cit.</i>
[]	après chaque entrée, contient la prononciation en alphabet phonétique (voir p. LVIII); dans le corps de l'article, contient la prononciation d'une variante, ou celle d'un groupe de mots posant un problème particulier.
abrév.	<i>abréviation.</i>
absolt	<i>absolument</i> (en construction absolue : sans le complément attendu).
abstrait	<i>abstrait</i> : qualifie un sens (s'oppose à <i>concret</i>).
abusivt	<i>abusivement</i> (emploi très critiquable, parfois faux sens ou solécisme).
acoust.	terme technique d' <i>acoustique</i> .
adapt.	<i>adaptation</i> (d'une forme étrangère adaptée en français).

adj.	1° <i>adjectif</i> (<i>loc. adj.</i> : locution adjective; <i>p. p. adj.</i> : participe passé adjectif); 2° <i>adjectivement</i> (emploi en valeur d'adjectif d'un mot qui ne l'est pas normalement).
admin.	dans la langue écrite de l' <i>administration</i> seulement.
adv.	1° <i>adverbe</i> ; 2° <i>adverbial</i> (dans <i>loc. adv.</i> Voir <i>loc.</i>); 3° <i>adverbialement</i> (emploi comme adverbe d'un mot qui ne l'est pas normalement).
aéron., aéronaut.	terme technique d' <i>aéronautique</i> .
agric.	terme technique du langage de l' <i>agriculture</i> (peut inclure l'arboriculture [Voir <i>arbor.</i>], l'horticulture [Voir <i>hortic.</i>], la sylviculture [Voir <i>sylv.</i>], la viticulture [Voir <i>vitic.</i>], l'élevage...).
alchim.	terme du langage de l' <i>alchimie</i> , des <i>alchimistes</i> (mot vieux ou encore utilisé en histoire des sciences).
alg.	terme didactique d' <i>algèbre</i> .
all.	<i>allemand</i> (langue).
allus.	<i>allusion</i> (<i>par allus.</i> : par allusion [à]...; <i>allus. bibl.</i> : allusion biblique; <i>allus. hist.</i> : allusion historique; <i>allus. littér.</i> : allusion littéraire).
alphan.	<i>alphabétique</i> .
alpin.	terme technique d' <i>alpinisme</i> .
altér.	<i>altération</i> (modification anormale d'une forme ancienne ou étrangère).
amér.	<i>américain</i> (variété d'anglais parlé et écrit en Amérique du Nord, notamment aux États-Unis). — On emploie plutôt l'expression : <i>anglais des États-Unis</i> . Voir aussi <i>anglic</i> .
anal.	<i>analogie</i> (<i>par anal.</i> : par analogie) : correspondance de sens. Désigne un sens issu du précédent, dans un même mot, par une comparaison implicite (ex. : analogie de forme, de couleur) ou plus généralement une valeur impliquant le sentiment d'un rapport avec la valeur-source.
anat.	terme du langage technique de l' <i>anatomie</i> .
anc.	<i>ancien</i> (<i>anc. franç.</i> : ancien français, IX ^e -XIII ^e siècles).
anciennt	<i>anciennement</i> (présente un mot ou un sens courant qui désigne une chose du passé disparue). — Ne pas confondre avec <i>vx</i> (vieux), avec <i>hist.</i> (histoire).
angl.	<i>anglais</i> (langue).
anglic.	<i>anglicisme</i> : mot anglais, de quelque provenance qu'il soit — la notion inclut les américanismes (Voir <i>amér.</i>) —, employé en français et critiqué comme emprunt abusif ou inutile (les mots anglais employés depuis longtemps et normalement en français ne sont pas précédés de cette marque). Les américanismes sont distinguables par l'étymologie (« américain », « anglais des États-Unis »).
anthropol.	terme du langage didactique de l' <i>anthropologie</i> .
antiphr.	<i>antiphrase</i> (<i>par antiphr.</i> : par antiphrase) : emploi d'un mot, d'une locution dans un sens opposé à son sens normal, en exprimant par ironie (Voir <i>iron.</i>) le contraire de ce qu'on veut dire.
Antiq.	terme technique concernant l' <i>Antiquité</i> ; mot didactique employé en histoire antique (<i>Antiq. grecque</i> : Antiquité grecque; <i>Antiq. rom.</i> : Antiquité romaine). Voir <i>hist.</i>
apic.	terme technique d' <i>apiculture</i> .
appell.	<i>appellation</i> .
appellatif	<i>appellatif</i> : qualifie un substantif ou un syntagme nominal utilisé pour s'adresser à un allocataire (ex. : ma crotte, mon général, maman). — Les injures (Voir <i>injure</i>) fonctionnent comme appellatifs. — Certains appellatifs correspondent à des emplois hypocoristiques (Voir

	<i>hypocoristique</i>).
appos.	<i>apposition</i> (par <i>appos.</i> : par apposition) ou <i>apposé</i> . Se dit d'un nom qui en suit un autre et le détermine, sans mot grammatical entre eux.
après	<i>après</i> (placé avant un millésime, signifie que la forme ou le sens concerné est légèrement postérieur à cette date).
arbor.	terme technique d' <i>arboriculture</i> . Voir <i>forest.</i> , <i>sylv.</i>
archaïsme	<i>archaïsme</i> : forme ou sens qui n'est plus d'usage normal, mais qui se rencontre encore dans la langue moderne, notamment dans un usage particulier (régional; littéraire : <i>archaïsme littér.</i>).
archéol.	terme technique d' <i>archéologie</i> , d'Antiquité (Voir <i>Antiq.</i>), d'art (Voir <i>art</i>) ou d'histoire (Voir <i>hist.</i>) concernant notamment des objets matériels.
archit.	terme technique d' <i>architecture</i> .
argot, argotique	mot d' <i>argot</i> , emploi <i>argotique</i> limité à un milieu particulier, surtout professionnel (<i>argot scol.</i> : argot scolaire; <i>argot mar.</i> : argot des marins), mais inconnu du grand public. Les mots d'argot passés dans le langage courant sont souvent qualifiés de <i>argot fam.</i> (argot familial) ou simplement de <i>fam.</i> (familier) [l'origine argotique est alors mentionnée en étymologie]. — <i>loc. argotique</i> : locution argotique.
arithm.	terme didactique d' <i>arithmétique</i> .
arm.	terme spécial aux techniques de l' <i>armement</i> .
art, arts	mot spécial au langage des <i>arts</i> (technique, critique, histoire...). Voir <i>archéol.</i> , <i>bx-arts</i> .
art.	<i>article</i> (<i>art. déf.</i> : article défini; <i>art. indéf.</i> : article indéfini).
artill.	terme technique d' <i>artillerie</i> .
art vétér.	<i>art vétérinaire</i> . Voir <i>vétér.</i>
astrol.	terme didactique d' <i>astrologie</i> .
astron.	terme didactique d' <i>astronomie</i> .
astronaut.	terme technique d' <i>astronautique</i> .
at.	<i>atomique</i> (dans <i>p. at.</i> , <i>n° at.</i> : poids atomique, numéro atomique).
attestation isolée	<i>attestation isolée</i> : apparition d'un mot, observée dans un texte mais non suivie d'autres attestations pendant une certaine période, la diffusion du terme n'étant manifeste que si plusieurs attestations se suivent à intervalles rapprochés (ex. : certains emprunts, employés une fois par un voyageur, mais qui ne se diffusent que plus tard). — Cette marque correspond au terme technique <i>hapax</i> (Voir ce mot dans le dictionnaire).
attesté	<i>attesté</i> : qualifie une forme effectivement observée dans un texte, par opposition aux formes vraisemblables, soit reconstituées, soit virtuelles (Voir <i>virtuel</i>). — Dans les datations, signale, à l'intérieur d'une période de repérage, l'existence d'une référence exacte et vérifiable (texte, dictionnaire), par rapport à laquelle le mot est certainement antérieur.
attr.	<i>attraction</i> (par <i>attr.</i> : par attraction [d'une forme]).
autom.	terme ou emploi technique du langage de l' <i>automobile</i> .
aux.	<i>auxiliaire</i> .
av.	<i>avant</i> (<i>av.</i> 1655 : au plus tard en 1655, souvent date de mort d'un auteur dont on ne peut dater certaines œuvres).
aviat.	terme technique du langage de l' <i>aviation</i> .
bactér.	terme didactique de <i>bactériologie</i> .
balist.	terme technique de <i>balistique</i> .

bas lat.	<i>bas latin</i> . Voir <i>lat</i> .
bibl., bible, biblique	1° terme employé en critique <i>biblique</i> ou employé dans le langage général par allusion à la <i>Bible</i> (<i>allus. bibl.</i> : allusion biblique); 2° terme, expression tirés et traduits de la <i>Bible</i> .
bijout.	terme technique de <i>bijouterie</i> . Voir aussi <i>joaill</i> .
biochim.	terme didactique de <i>biochimie</i> .
biogéogr.	terme didactique de <i>biogéographie</i> .
biol.	terme didactique de <i>biologie</i> .
blas., blason	terme technique de <i>blason</i> .
bot.	1° terme didactique de <i>botanique</i> ; 2° <i>botanique</i> (<i>lat. bot.</i> : latin botanique).
bouch.	terme technique de <i>boucherie</i> .
boulang.	terme technique de <i>boulangerie</i> .
bx-arts	<i>beaux-arts</i> (voir <i>art</i>).
byz.	<i>byzantin</i> (dans <i>grec byz.</i> : grec byzantin, grec tardif parlé à Byzance).
c.-à-d.	<i>c'est-à-dire</i> .
caractér.	terme didactique de <i>caractérologie</i> .
cartes	terme spécial aux jeux de <i>cartes</i> .
cathol.	<i>catholique</i> (<i>liturgie cathol.</i> : terme spécial à la liturgie catholique).
céram.	terme technique de <i>céramique</i> .
cf.	<i>confer.</i> : comparez. Sert à renvoyer à une référence (un auteur, un ouvrage); à un mot étranger ayant un rapport avec le mot traité, ou à une expression (notamment dans les étymologies, etc.). — Si la forme à comparer est traitée dans le dictionnaire, on emploie →.
charcut.	terme technique de <i>charcuterie</i> .
charpent.	terme technique de <i>charpenterie</i> .
chasse	terme technique de <i>chasse</i> (surtout chasse au fusil). Voir <i>fauconn.</i> , <i>vén.</i>
ch. de fer	terme technique des <i>chemins de fer</i> .
chim.	terme didactique du langage de la <i>chimie</i> (<i>chim. org.</i> : chimie organique).
chir.	terme technique du langage de la <i>chirurgie</i> .
chir. dent.	terme technique du langage de la <i>chirurgie dentaire</i> .
chorégr.	terme technique du langage de la <i>chorégraphie</i> (danse classique). Voir <i>danse</i> .
(choses)	présente un sens, un emploi où le mot (adjectif, verbe) ne peut s'employer qu'avec des noms de <i>choses</i> ; s'oppose à (<i>êtres animés</i>), (<i>êtres vivants</i>) ou (<i>personnes</i>); ex. : (sujet <i>n. de chose</i> ; compl. <i>n. de chose</i>) : s'oppose à (<i>n. de personne</i>).
chrét.	<i>chrétien</i> (<i>liturgie chrét.</i> : terme spécial à la liturgie chrétienne; <i>lat. chrét.</i> : latin chrétien).
cin.	terme technique du langage du <i>cinéma</i> .
cit.	<i>citation</i> : suivi d'un numéro, sert à renvoyer [par le signe →] à une citation d'un autre article, dans laquelle on trouvera le mot traité, ou (avec <i>ci-dessus</i> , <i>ci-dessous</i>) à une citation du même article.
civ.	<i>civil</i> (<i>dr. civ.</i> : droit civil).
class.	<i>classique</i> (<i>lat. class.</i> : latin classique [Voir <i>lat.</i>]; <i>langue class.</i> : langue classique, français de la

	période classique [XVII ^e siècle; qualifie un emploi vieux (<i>vx</i>) ou <i>archaïque</i>]).
collectif, collectivité	<i>collectif, collectivement</i> : présente un mot employé au singulier pour désigner un ensemble, une pluralité.
comm.	terme de la langue <i>commerciale</i> ou terme technique concernant les activités commerciales (<i>dr. comm.</i> : droit commercial).
COMP., comp.	<i>composé</i> .
compar.	1 ^o <i>comparaison</i> (<i>par compar.</i> : par comparaison avec un usage-source, traité antérieurement, lorsque cette comparaison est explicite [emploi de <i>comme, tel...</i>]; à distinguer de <i>par métaphore</i>); 2 ^o <i>comparatif</i> (<i>loc. compar.</i> : locution comparative).
compl.	<i>complément</i> (ex. <i>compl. ind.</i> : complément indirect).
comptab.	terme technique de <i>comptabilité</i> .
concret	<i>concret</i> : qualifie un sens (s'oppose à <i>abstrait</i>).
cond.	<i>conditionnel</i> .
confis.	terme technique de <i>confiserie</i> .
conj.	1 ^o <i>conjonction</i> ; 2 ^o <i>conjonctif</i> (dans <i>loc. conj.</i> Voir <i>loc.</i>).
conjug.	<i>conjugaison</i> ; ex. : <i>conjug.</i> placer : se conjugue comme <i>placer</i> (où les irrégularités sont mentionnées, soit à l'article même, soit, en tant que type, dans le tableau placé en annexe [6 ^e volume]).
constit.	<i>constitutionnel</i> (<i>dr. constit.</i> : droit constitutionnel).
constr.	terme technique de <i>construction</i> .
CONTR., contr.	<i>contraire</i> : présente les contraires, ou antonymes, d'une unité. À distinguer de <i>par oppos.</i> à (par opposition à), <i>opposé à</i> .
coord.	<i>coordination</i> .
cordonn.	terme technique de <i>cordonnerie</i> .
cour.	1 ^o <i>courant</i> : insiste sur le fait qu'un sens, un emploi est connu et employé de tous, notamment quand les autres sens sont techniques, savants, etc. L'absence de marque correspond aux informations : moderne, courant. — <i>mod. et cour.</i> : moderne et courant; <i>plus cour.</i> : plus courant que d'autres sens eux-mêmes courants; ou relativement plus courant que les autres sens (sans être très courant dans l'absolu); 2 ^o <i>couramment</i> .
cout.	terme technique de <i>couture</i> . Voir <i>mode</i> .
cristallogr.	terme didactique de <i>cristallographie</i> .
cuis.	terme technique de <i>cuisine</i> (excluant le plus souvent les termes propres à la confiserie et à la pâtisserie. Voir <i>confis., pâtiss.</i>).
cybern.	terme didactique de <i>cybernétique</i> .
cytol.	terme didactique de <i>cytologie</i> .
d.	<i>date</i> (<i>d. i.</i> : date inconnue; <i>d. incert.</i> : date incertaine). — La mention <i>d. i.</i> peut être suivie d'une indication chronologique (<i>d. i. [XX^e]</i> : ne saurait être antérieur à 1900; <i>d. i. [mil. XX^e]</i> : ne saurait être antérieur à 1950).
d'abord	<i>d'abord</i> (désigne un sens, un emploi premier, plus ancien, dans une étymologie).
danse	terme technique de <i>danse</i> . Voir <i>chorégr.</i>

d'après	<i>d'après</i> (tel mot) : en imitant la forme de ce mot, par son influence.
de	<i>de...</i> : dans une étymologie, signale la dérivation ou la composition (et non l'emprunt). Voir <i>du</i> .
déb.	<i>début</i> (ex. : <i>déb. XV^e</i> : au début du XV ^e siècle).
déf.	<i>défini</i> (<i>art. déf.</i> : article défini).
dém.	<i>démonstratif</i> .
démogr.	terme didactique de <i>démographie</i> .
dens.	<i>densité</i> .
dent.	<i>dentaire</i> (<i>chir. dent.</i> : chirurgie dentaire).
déposé	Voir <i>marque déposée, nom déposé</i> .
DÉR., dér.	<i>dérivé</i> (<i>dér. sav.</i> : dérivé savant).
d. i.	<i>date inconnue</i> .
dial.	1° <i>dialectal</i> : mot ou emploi provenant d'un dialecte, d'un patois, qui n'est pas employé comme un mot du français général et n'appartient pas à l'usage bourgeois, urbain (à la différence de <i>régional</i>); 2° <i>dialecte</i> .
d. incert.	<i>date incertaine</i> .
didact.	<i>didactique</i> : mot ou emploi qui n'existe que dans la langue savante (ouvrages pédagogiques, etc.) et non dans la langue parlée ordinaire. — Les mots didactiques sont présentés par <i>didact.</i> ou par <i>sc.</i> (sciences), parfois suivi de l'abréviation d'un nom de science.
dimin.	<i>diminutif</i> .
diplom.	terme de la langue de la <i>diplomatie</i> .
dir.	<i>direct</i> (dans <i>tr. dir.</i> : transitif direct).
div.	<i>divers</i> (<i>loc. div.</i> : locutions diverses).
doc., documentation	terme technique de <i>documentation</i> .
dr.	terme de la langue du <i>droit</i> : <i>dr. canon</i> , <i>dr. civ.</i> (civil), <i>dr. comm.</i> (commercial), <i>dr. constit.</i> (constitutionnel), <i>dr. criminel</i> , <i>dr. fin.</i> (financier), <i>dr. fisc.</i> (fiscal), <i>dr. instit.</i> (institutionnel), <i>dr. internat.</i> (international), <i>dr. pén.</i> (pénal), <i>dr. privé</i> , <i>dr. publ.</i> (public), <i>dr. du travail</i> . Voir aussi <i>procéd.</i>
du; de	<i>du...</i> : dans une étymologie, avant le nom d'une langue, signifie « <i>dérivé du...</i> », la forme ayant subi une évolution phonétique qui l'altère (ex. : <i>eau</i> , du lat. <i>aqua</i> ; <i>gros</i> , du lat. impérial <i>grossus</i>); <i>du</i> est absent s'il s'agit d'emprunts, même anciens (ex. : <i>habitation</i> , lat. <i>habitatio</i> ; <i>habitude</i> , lat. <i>habitudo</i>); <i>de...</i> : précédant une forme, signifie que le mot traité est formé par dérivation ou composition à partir de celle-ci.
eaux et forêts	terme technique des <i>eaux et forêts</i> . Voir <i>forest.</i> , <i>sylv.</i>
ecclés.	<i>ecclésiastique</i> (ex. : <i>lat. ecclés.</i> : latin ecclésiastique).
écol.	terme didactique d' <i>écologie</i> . Voir <i>environnement</i> .
écon.	terme didactique d' <i>économie</i> (<i>écon. polit.</i> : économie politique).
éduc.	terme technique d' <i>éducation</i> . Voir <i>pédag.</i>
électr.	terme technique d' <i>électricité</i> .
électron.	terme technique d' <i>électronique</i> .
élevage	terme technique d' <i>élevage</i> . Voir <i>zootechn.</i>

ellipse	<i>ellipse</i> (Voir ce mot dans le dictionnaire).
ellipt	1° <i>elliptique</i> ; 2° <i>elliptiquement</i> : par ellipse, présente une expression où un terme attendu n'est pas exprimé.
embryol.	terme didactique d' <i>embryologie</i> .
empr.	<i>emprunt</i> à, <i>emprunté</i> à (telle langue); <i>empr. sav.</i> : emprunt savant. — REM. Le plus souvent, dans les étymologies, <i>empr.</i> est sous-entendu, et la forme est directement rattachée à la forme-source, précédée du nom de la langue à laquelle elle appartient. L'opposition est alors entre cette présentation et <i>de</i> ou <i>du</i> , signalant une dérivation.
enfantin	<i>enfantin</i> (<i>lang. enfantin</i> : langage enfantin [mot, expression du langage des jeunes enfants, mais que les adultes peuvent employer aussi, en leur parlant ou par emploi stylistique]).
entomol.	terme didactique d' <i>entomologie</i> .
env.	<i>environ</i> .
environnement	terme technique d' <i>environnement</i> . Voir <i>écol.</i>
épistém.	terme didactique d' <i>épistémologie</i> .
équit.	terme technique d' <i>équitation</i> . Voir <i>hippol.</i>
équiv.	<i>équivalent</i> .
érotique	emploi propre au discours <i>érotique</i> (souvent <i>fam.</i> : familier — niveau de discours — et/ou <i>vulg.</i> : vulgaire — jugement de contenu).
escr.	terme technique d' <i>escrime</i> .
esp.	<i>espagnol</i> (langue).
ethnogr.	terme didactique d' <i>ethnographie</i> .
ethnol.	terme didactique d' <i>ethnologie</i> .
éthol.	terme didactique d' <i>éthologie</i> .
étym.	<i>étymologie</i> . Voir <i>orig.</i>
euphém.	<i>euphémisme</i> (<i>par euphém.</i> : par euphémisme, qualifie une valeur d'emploi qui remplace un terme plus cru, désignant par exemple un référent sexuel, scatologique, etc.).
ex.	<i>exemple</i> (<i>par ex.</i> : par exemple).
exagér.	<i>exagération</i> (<i>par exagér.</i> : par exagération, présente un sens, une expression emphatique).
exclam.	<i>exclamation</i> ; <i>exclamatif</i> .
expr.	<i>expression</i> (<i>dans quelques expr.</i> : sens qui n'existe que dans quelques expressions).
ext. (par)	<i>par extension</i> : présente une acception ou une valeur plus large, plus étendue que celle qui vient d'être traitée (s'oppose logiquement à <i>spécialt</i> : spécialement).
f., fém.	<i>féminin</i> (<i>n. f.</i> : nom féminin; <i>adj. f.</i> : adjectif féminin; <i>au fém.</i> : au féminin).
fam.	<i>familier</i> : qualifie un mot ou un sens appartenant à l'usage parlé ou écrit de la langue quotidienne : conversation, etc., mais qui ne s'emploierait pas dans les circonstances solennelles (<i>argot fam.</i> : argot familier [Voir <i>argot</i>]; <i>loc. fam.</i> : locution familière). — <i>fam.</i> concerne le niveau de discours et ne signale pas une appartenance sociale, à la différence de <i>pop.</i> (populaire).
fauconn.	terme technique de <i>fauconnerie</i> .
fém.	<i>féminin</i> . Voir <i>f.</i>
féod.	terme spécial concernant la <i>féodalité</i> , utilisé par les historiens, les juristes, etc.
fig.	<i>figuré</i> : qualifie un sens issu d'une image (valeur abstraite correspondant à un sens concret). — <i>au</i>

	<i>fig.</i> : au figuré (opposé à : <i>au propre</i>); <i>loc. fig.</i> : locution figurée. — <i>fig.</i> est à distinguer de <i>par métaphore</i> .
fin.	1° terme technique de <i>finances</i> ; 2° <i>financier</i> (<i>dr. fin.</i> : droit financier).
fisc.	<i>fiscal</i> (<i>dr. fisc.</i> : droit fiscal).
forest.	terme technique de <i>foresterie</i> . Voir <i>sylv.</i>
fortif.	terme technique de <i>fortifications</i> .
franç.	<i>français</i> (langue); <i>anc. franç.</i> : ancien français; <i>moy. franç.</i> : moyen français; <i>franç. mod.</i> : français moderne. — Le français du XVII ^e siècle, ou français classique, est parfois signalé comme <i>langue class.</i> (langue classique). Voir <i>class.</i>
francique	<i>francique</i> (langue germanique occidentale des Francs, reconstituée à partir de l'ensemble des langues germaniques du moyen âge, qui a donné de nombreux mots au français médiéval). Le concept correspond à l'expression technique : <i>ancien bas francique</i> , les autres acceptions de <i>francique</i> (utilisées en dialectologie allemande) n'étant pas utilisées dans le dictionnaire.
gaul.	<i>gaulois</i> (langue).
gén.	<i>général</i> (<i>en gén.</i> : en général).
généralt	<i>généralement</i> , le plus souvent.
géochim.	terme didactique de <i>géochimie</i> .
géod.	terme didactique de <i>géodésie</i> .
géogr.	terme didactique de <i>géographie</i> .
géol.	terme didactique de <i>géologie</i> .
géom.	terme didactique de <i>géométrie</i> .
géomorphol.	terme didactique de <i>géomorphologie</i> .
géophys.	terme didactique de <i>géophysique</i> .
gotique	<i>gotique</i> (langue germanique). Voir l'article du dictionnaire.
gramm.	terme didactique de <i>grammaire</i> .
grec	<i>grec</i> (langue); employé seul : grec ancien; <i>grec byz.</i> : grec byzantin; <i>grec mod.</i> : grec moderne. — <i>Antiq. grecque</i> , <i>hist. grecque</i> : Antiquité grecque, histoire grecque.
hébr.	<i>hébreu</i> (langue).
hippol.	terme technique ou didactique d' <i>hippologie</i> .
hist.	terme didactique d' <i>histoire</i> ; <i>hist. médiévale</i> ; <i>hist. mod.</i> : histoire moderne; <i>hist. des sc.</i> : histoire des sciences; <i>hist. relig.</i> : histoire des religions, etc. Voir <i>Antiq.</i> , <i>archéol.</i> , <i>préhist.</i> — <i>hist. littér.</i> : terme didactique d'histoire littéraire (ne pas confondre avec <i>littér.</i> « littéraire »); <i>hist. mus.</i> : histoire de la musique.
hist. nat.	terme didactique d' <i>histoire naturelle</i> (notion ancienne, en général remplacée par <i>sc. nat.</i> [sciences naturelles]).
histol.	terme didactique d' <i>histologie</i> .
holl.	<i>hollandais</i> (langue). Voir <i>néerl.</i>
HOM.	<i>homonyme</i> (en fin d'article, présente la forme — ou les formes — ayant la même prononciation que le mot traité; exclut les paronymes, qui peuvent ne différer que par un trait phonologique [qualité d'une voyelle, par exemple]).
horlog.	terme technique d' <i>horlogerie</i> .

hortic.	terme technique d' <i>horticulture</i> . Voir <i>arbor.</i> , <i>jard.</i>
hydrogr.	terme didactique d' <i>hydrographie</i> .
hyg.	terme technique d' <i>hygiène</i> .
hyperb.	<i>hyperbole</i> (par <i>hyperb.</i> : par hyperbole).
hypocoristique	<i>hypocoristique</i> : mot ou emploi affectueux, souvent appellatif de nature affective.
i.	<i>inconnu</i> (<i>d. i.</i> : date inconnue; <i>orig. i.</i> : origine inconnue).
iconogr., iconographie	terme technique d' <i>iconographie</i> .
imp.	<i>imparfait</i> (temps du verbe).
impér.	<i>impératif</i> (mode du verbe).
impérial	<i>impérial</i> dans <i>lat. impérial</i> . Voir <i>lat.</i>).
impers.	1° <i>impersonnel</i> (<i>v. impers.</i> : verbe impersonnel) : 2° <i>impersonnellement</i> (emploi impersonnel d'un verbe personnel).
imprim.	terme technique d' <i>imprimerie</i> . Voir <i>typogr.</i>
impropre, improprt	<i>impropre</i> , <i>improprement</i> (emploi critiquable, sur le plan syntaxique ou sémantique).
<i>in</i>	<i>dans</i> (un ouvrage, un texte utilisé comme référence bibliographique ou philologique).
incert.	<i>incertain</i> (<i>d. incert.</i> : date incertaine; <i>orig. incert.</i> : origine incertaine).
ind.	<i>indirect</i> (<i>v. tr. ind.</i> : verbe transitif indirect, dont l'objet est introduit par une préposition; <i>compl. ind.</i> : complément indirect, introduit par une préposition).
indéf.	<i>indéfini</i> .
indic.	<i>indicatif</i> (mode du verbe).
industr.	<i>industrie</i> ou <i>industriel</i> (mot, sens ou emploi propre à l'usage technique particulier à un secteur du domaine industriel); <i>industr. chim.</i> : industrie chimique; <i>industr. textile</i> : industrie textile.
inf.	<i>infinitif</i> (mode du verbe).
infl.	<i>influence</i> (d'une forme ou d'un sens).
inform.	terme technique d' <i>informatique</i> .
<i>infra</i>	<i>infra</i> : au-dessous de. Suivi de <i>cit.</i> (citation) et du numéro de la citation concernée, sert à situer, dans un article auquel on renvoie, le lieu où l'on trouvera une information.
injure, injurieux	<i>injure</i> , <i>injurieux</i> : qualifie un terme, un emploi ou une locution dont le contenu sémantique implique le désir de blesser, d'insulter (plus fort que <i>péj.</i> : péjoratif); <i>injure raciste</i> : terme ou emploi insultant, fondé sur le préjugé ou la haine raciste.
instit.	1° terme spécial au vocabulaire des <i>institutions</i> ; 2° <i>institutionnel</i> (<i>dr. instit.</i> : droit institutionnel).
interj.	1° <i>interjection</i> ; 2° <i>interjectif</i> (<i>loc. interj.</i> : locution interjective).
interm.	<i>intermédiaire</i> (dans <i>par l'interm.</i> : par l'intermédiaire [d'une langue qui a véhiculé le mot]).
internat.	<i>international</i> (<i>ex. : dr. internat.</i>).
interrog.	<i>interrogation</i> ; <i>interrogatif</i> .
intr., intrans.	<i>intransitif</i> (<i>v. intr.</i> : verbe intransitif, qui n'a jamais de complément d'objet dans le sens envisagé. — Ne pas confondre avec <i>absolt</i> [absolument], ni avec <i>tr. ind.</i> [transitif indirect]).

intrans.	<i>intransitif</i> [Voir <i>intr.</i>]; <i>intransitivement</i> (passage d'un transitif à un emploi intransitif).
inus.	<i>inusité</i> : emploi qui est, ou extrêmement rare, ou non attesté hors des dictionnaires.
invar.	<i>invariable</i> (<i>invar. en genre</i> : invariable en genre [adjectifs]; <i>invar.</i> : invariable en genre et en nombre [noms et adjectifs]).
iron.	<i>ironique, ironiquement</i> , pour se moquer (souvent par antiphrase. Voir <i>antiphr.</i>).
irrég.	<i>irrégulier</i> .
ital.	<i>italien</i> (langue).
jap.	<i>japonais</i> (langue).
jard.	terme technique de <i>jardinage</i> . Voir <i>hortic.</i>
jeux	terme spécial à la langue des <i>jeux</i> , à un <i>jeu</i> (et peu connu dans l'usage général).
joaill.	terme technique de <i>joaillerie</i> . Voir aussi <i>bijout.</i> , <i>orfèvr.</i>
journal.	terme particulier à l'usage du milieu de la presse, du <i>journalisme</i> .
judic.	<i>judiciaire</i> .
jurid.	<i>juridique</i> (<i>lat. jurid.</i> : latin juridique).
lang.	<i>langage</i> (ex. <i>lang. enfantin</i> . Voir <i>enfantin</i>). — Dans ce type d'emploi, « langage » est synonyme de « usage ».
lat.	<i>latin</i> (langue); employé seul ou <i>lat. class.</i> : latin classique, de l'époque de Cicéron; <i>lat. impérial</i> ; <i>bas lat.</i> : bas latin, latin ancien mais tardif, postérieur au latin classique; <i>lat. médiéval</i> ; <i>lat. pop.</i> : latin populaire [correspond parfois à des formes non attestées, précédées de*]; <i>lat. chrét.</i> (chrétien); <i>lat. ecclés.</i> (ecclésiastique); <i>lat. sav.</i> : latin savant, forgé par les savants avec les racines du <i>lat. class.</i> , et servant de langue scientifique universelle; <i>lat. sc.</i> (scientifique); <i>lat. bot.</i> (botanique); <i>lat. zool.</i> (zoologique); <i>lat. jurid.</i> (juridique); <i>lat. médical</i> ; — <i>loc. lat.</i> : locution latine.
législ.	terme technique de <i>législation</i> (<i>législ. soc.</i> : législation sociale).
ling.	terme didactique de <i>linguistique</i> .
littér.	1° terme didactique des études <i>littéraires</i> , ou de <i>littérature</i> (théorie, critique et histoire). Voir <i>hist. (hist. littér.)</i> ; 2° <i>littéraire</i> : désigne un mot qui n'est pas d'usage familier, qui s'emploie surtout dans l'usage écrit et soutenu. Un tel mot a généralement des synonymes d'emploi plus courant. Voir aussi <i>poét.</i> — <i>allus. littér.</i> : allusion littéraire; <i>archaïsme littér.</i> : archaïsme littéraire.
littéral	<i>littéralement</i> , mot pour mot.
liturgie	terme didactique de <i>liturgie</i> (<i>liturgie cathol.</i> , <i>liturgie chrét.</i> : liturgie catholique, chrétienne). Voir <i>relig.</i>
loc.	<i>locution</i> (groupe de mots formant une unité et ne pouvant pas être modifié à volonté; certaines ont la valeur d'un mot grammatical); <i>loc. adj.</i> : locution adjectivale, à valeur d'adjectif; <i>loc. adv.</i> : locution adverbiale, à valeur d'adverbe; <i>loc. conj.</i> : locution conjonctive, à valeur de conjonction; <i>loc. prép.</i> : locution prépositive, à valeur de préposition; <i>loc. verb.</i> : locution verbale, à valeur de verbe; <i>loc. interj.</i> : locution interjective. — <i>loc. fig.</i> : locution figurée; <i>loc. compar.</i> : locution comparative; <i>loc. métaphorique</i> : locution métaphorique; <i>loc. prov.</i> : locution proverbiale; <i>loc. div.</i> : locutions diverses; — <i>loc. fam.</i> : locution familière; <i>loc. argotique</i> : locution argotique. — <i>loc. lat.</i> : locution latine.
log.	terme didactique de <i>logique</i> .
m., masc.	<i>masculin</i> (<i>n. m.</i> : nom masculin; <i>adj. m.</i> : adjectif masculin; <i>au masc.</i> : au masculin). Le nom masculin s'emploie aussi à propos d'une femme si la définition commence par : Personne qui... S'il ne s'applique qu'à des hommes, la définition commence par : Celui qui...

maçon.	terme technique de <i>maçonnerie</i> .
mar.	1° terme technique ou didactique de <i>marine</i> concernant les navires, la navigation et utilisé par les marins, les spécialistes seulement; 2° <i>maritime</i> , des marins (<i>argot mar.</i> : argot des marins).
marque, marque déposée	<i>marque déposée</i> : caractérise un mot dont l'usage est réglementé et qui bénéficie d'une protection légale. Voir <i>nom déposé</i> .
masc.	<i>masculin</i> . Voir <i>m</i> .
math.	terme didactique de <i>mathématiques</i> .
mécan.	terme didactique de <i>mécanique</i> .
mécanogr.	terme technique de <i>mécanographie</i> .
méd.	terme didactique de <i>médecine</i> (Voir <i>biol.</i> , <i>pathol.</i> , <i>physiol.</i>).
médiéval	<i>médiéval</i> : propre au moyen âge (<i>lat. médiéval</i> : latin médiéval; <i>hist. médiévale</i> : histoire médiévale).
menuis.	terme technique de <i>menuiserie</i> .
mérid.	<i>méridional</i> , du midi de la France.
métall.	terme technique de <i>métallurgie</i> .
métaphore	<i>métaphore</i> (<i>par métaphore</i> : comparaison implicite intermédiaire entre le propre et le figuré [Voir <i>fig.</i>], mais distincte du sens figuré en ce qu'elle implique un sémantisme de même niveau [une « isotopie »] pour plusieurs mots de l'énoncé).
météor.	terme didactique de <i>météorologie</i> .
métonymie	<i>métonymie</i> (Voir ce mot dans le dictionnaire); <i>par métonymie</i> : introduit un emploi issu d'un autre emploi par cette figure.
métrol.	terme technique de <i>métrologie</i> .
microbiol.	terme didactique de <i>microbiologie</i> .
mil.	<i>milieu</i> (devant l'indication d'un siècle; <i>mil. XX^e</i> : mot ou sens apparu en français au milieu du XX ^e siècle, vers 1950). Ce repérage approximatif correspond souvent à l'absence d'attestation précise (ou à des attestations plus tardives) et est parfois précédé de <i>d. i.</i> (date inconnue).
milit.	terme technique du langage <i>militaire</i> .
minér.	terme didactique de <i>minéralogie</i> .
mod.	<i>moderne</i> 1° insiste sur le fait qu'un sens, un emploi est d'usage actuel, quand le sens précédent ou les emplois voisins sont vieux (<i>vx</i>), <i>vieillis</i> , <i>archaïques</i> (abandonnés). — <i>mod. et littér.</i> : moderne et littéraire; <i>mod. et cour.</i> : moderne et courant; 2° <i>franç. mod.</i> : français moderne; <i>grec mod.</i> : grec moderne; <i>lat. mod.</i> : latin moderne; — <i>hist. mod.</i> : histoire moderne.
mode (t. de), modes	terme technique des arts et du commerce de la <i>mode</i> . Voir <i>cout.</i>
mor.	terme didactique de <i>morale</i> .
moy.	<i>moyen</i> (<i>moy. franç.</i> : moyen français, XIV ^e et XV ^e siècles).
mus.	terme technique de <i>musique</i> . — <i>hist. mus.</i> : terme didactique de l'histoire de la musique.
myth.	terme didactique de <i>mythologie</i> .
n.	<i>nom</i> , substantif; <i>n. m.</i> : nom masculin; <i>n. f.</i> : nom féminin; <i>n. m. pl.</i> : nom masculin pluriel; <i>n. pr.</i> : nom propre...; — <i>n. sc.</i> ; nom scientifique; — <i>n. déposé</i> : nom déposé; — (<i>n. de chose</i>). Voir

	(<i>choses</i>); (<i>n. de personne</i>). Voir (<i>personnes</i>).
n°	<i>numéro</i> . — <i>n° at.</i> : numéro atomique.
nat.	<i>naturel</i> (<i>hist. nat.</i> : histoire naturelle; <i>sc. nat.</i> : sciences naturelles).
N. B.	<i>nota bene</i> .
néerl.	<i>néerlandais</i> (langue). Voir <i>holl.</i>
nom déposé	<i>nom déposé</i> : nom appartenant à une firme commerciale, mais utilisé comme nom commun. Voir <i>marque déposée</i> (si le nom déposé est celui d'une marque).
nomencl.	<i>nomenclature</i> .
norv.	<i>norvégien</i> (langue).
nucl.	terme spécial au domaine <i>nucléaire</i> (ex. <i>phys. nucl.</i> : physique nucléaire).
numism.	terme didactique de <i>numismatique</i> . Voir <i>archéol.</i>
océanogr.	terme didactique d' <i>océanographie</i> .
océanol.	terme didactique d' <i>océanologie</i> .
œnol.	terme technique d' <i>œnologie</i> .
off.	1° <i>officiel</i> (<i>recomm. off.</i> : recommandation officielle) ; 2° <i>officiellement</i> .
onomat.	1° <i>onomatopée</i> ou formation expressive; 2° <i>onomatopéique</i> .
ophtalm.	terme technique d' <i>ophtalmologie</i> .
oppos.	<i>opposition</i> (<i>par oppos. à...</i>). Est employé à l'intérieur de l'article, pour signaler une opposition sémantique concernant un emploi, une locution, etc. À distinguer de contraire ou antonyme (Voir <i>contr.</i>).
opposé à	introduit un mot de sens opposé, en opposition permanente, qui sert à éclairer le sens du mot défini, à l'intérieur de l'article (concerne un emploi, une locution, etc.).
opt.	terme didactique ou technique d' <i>optique</i> .
orfèvr.	terme technique d' <i>orfèvrerie</i> . Voir aussi <i>joaill.</i>
organ.	<i>organique</i> (<i>chim. organ.</i> : chimie organique).
orig.	<i>origine</i> (d'un mot, d'une forme) [Voir <i>étym.</i>]; <i>orig. i.</i> : origine inconnue; <i>orig. incert.</i> : origine incertaine.
orth.	1° <i>orthographe</i> ; 2° <i>orthographique</i> (<i>var. orth.</i> : variante orthographique).
p.	1° <i>page</i> ; 2° <i>participe</i> . Voir <i>p. p.</i> , <i>p. prés.</i> ; 3° <i>poids</i> (<i>p. at.</i> : poids atomique).
paléont.	terme didactique de <i>paléontologie</i> .
papet.	terme technique de <i>papeterie</i> .
partic. (en)	<i>en particulier</i> .
particult	<i>particulièrement</i> : concernant telle situation, tel objet particuliers. À distinguer de <i>spécialt</i> (spécialement), qui concerne le sens, et non pas le référent.
pathol.	terme didactique de <i>pathologie</i> . Voir <i>physiol.</i> et <i>méd.</i>
pâtiss.	terme technique de <i>pâtisserie</i> . Voir <i>cuis.</i>

p.-ê.	<i>peut-être.</i>
pêche	terme technique de <i>pêche</i> (Voir <i>mar.</i>).
pédag.	terme didactique de <i>pédagogie</i> . Voir <i>éduc.</i>
pédol.	terme didactique de <i>pédologie</i> .
peint.	terme technique ou didactique de <i>peinture</i> .
péj.	<i>péjoratif; péjorativement</i> (avec mépris, en mauvaise part). Certains termes péjoratifs peuvent être <i>injurieux</i> .
pén.	<i>pénal</i> (<i>dr. pén.</i> : droit pénal).
pers.	1° <i>personne</i> (ex. 1 ^{re} <i>pers.</i> du prés.); 2° <i>personnel</i> (<i>pron. pers.</i> : pronom personnel).
(personnes)	présente un sens, un emploi où le mot (adjectif, verbe) ne peut s'employer qu'avec des noms de <i>personnes</i> ; s'oppose à (<i>choses</i>); ex. : (sujet <i>n. de personne</i> , compl. <i>n. de personne</i>) : s'oppose à (<i>n. de chose</i>).
pharm.	terme technique ou didactique de <i>pharmacie</i> .
pharmacol.	terme didactique de <i>pharmacologie</i> .
philos.	terme didactique de <i>philosophie</i> (Voir <i>épistém., log., mor.</i>).
phonét.	terme didactique de <i>phonétique</i> .
photogr.	terme technique de <i>photographie</i> .
phys.	terme didactique ou technique de <i>physique</i> (<i>phys. nucl.</i> : physique nucléaire).
physiol.	terme didactique de <i>physiologie</i> . Voir <i>pathol.</i> et <i>méd.</i>
pl., plur.	<i>pluriel</i> (ex. <i>n. m. pl.</i> : nom masculin pluriel; <i>au plur.</i> : au pluriel).
plais., plaisant	1° <i>plaisanterie</i> (<i>par plais.</i>), <i>plaisant</i> : emploi qui vise à être drôle, à amuser; 2° <i>plaisamment</i> .
plur.	<i>pluriel</i> . Voir <i>pl.</i>
poét.	<i>poétique</i> : mot ou emploi appartenant à l'usage littéraire (Voir <i>littér.</i> « littéraire »), utilisé notamment en poésie, surtout dans la poésie classique et postclassique, où la hiérarchie des genres entraîne des spécialisations lexicales.
polit.	1° terme didactique ou spécial de <i>politique</i> ; 2° <i>politique</i> (<i>écon. polit.</i> : économie politique).
pop.	<i>populaire</i> : qualifie un mot ou un sens courant dans la langue parlée des milieux populaires (parfois argot ancien répandu), qui ne s'emploierait pas normalement dans un milieu social élevé. À distinguer de <i>fam.</i> (familier), qui concerne un niveau de discours. — <i>lat. pop.</i> : latin populaire. Voir <i>lat.</i>
port.	<i>portugais</i> (langue).
poss.	<i>possessif</i> (<i>adj. poss.</i> : adjectif possessif; <i>pron. poss.</i> : pronom possessif).
p. p.	<i>participe passé; p. p. adj.</i> : participe passé adjectif; <i>p. p.</i> ou <i>au p. p.</i> : participe passé. — REM. Les participes passés adjectifs (<i>p. p. adj.</i>) lexicalisés (sentis comme indépendants du verbe) sont traités à l'ordre alphabétique. Les autres sont mentionnés au verbe, soit en fin d'article, dans un paragraphe présenté par la forme en capitales, soit en cours d'article, parfois rattachés aux emplois passifs (certains sont donnés en exemple sans mention particulière, après un —).
p. prés.	<i>participe présent</i> . — REM. Ils sont plus souvent traités comme des adjectifs lexicalisés que les participes passés.
pr.	<i>propre</i> (dans <i>n. pr.</i> : nom propre).

précéd.	<i>précédent</i> (surtout : mot précédent, dans l'ordre alphabétique).
préf.	<i>préfixe</i> .
préhist.	<i>préhistoire</i> .
prép.	1° <i>préposition</i> ; 2° <i>prépositif</i> (dans <i>loc. prép.</i> Voir <i>loc.</i>).
prépositivt	<i>prépositivement</i> .
prés.	1° <i>présent</i> (temps du verbe); 2° <i>p. prés.</i> : participe présent.
priv.	<i>privatif</i> .
probabl	<i>probablement</i> .
procéd.	terme didactique de <i>procédure</i> , appartenant à l'usage juridique. Voir <i>dr.</i>
pron.	1° <i>pronom</i> (<i>pron. pers.</i> : pronom personnel, <i>dém.</i> : démonstratif, <i>indéf.</i> : indéfini, <i>poss.</i> : possessif, <i>rel.</i> ; relatif); 2° <i>pronominal</i> (<i>v. pron.</i> : verbe pronominal; <i>v. pron. réfl.</i> : verbe pronominal réfléchi, <i>récipr.</i> : réciproque).
prononc.	<i>prononciation</i> .
propre (au)	<i>au sens propre</i> (opposé à : <i>au figuré</i> . Voir <i>fig.</i>).
proprt	<i>proprement</i> : désigne le sens premier d'un mot dont est issu un mot français, quand c'est dans un autre sens qu'il a été pris.
prov.	1° <i>proverbe</i> ; 2° <i>proverbial</i> (dans <i>loc. prov.</i> Voir <i>loc.</i>).
psychan.	terme didactique de <i>psychanalyse</i> .
psychiatrie	terme didactique de <i>psychiatrie</i> .
psychol.	terme didactique de <i>psychologie</i> .
psychopath.	terme didactique de <i>psychopathologie</i> .
publ.	<i>public</i> (<i>dr. publ.</i> : droit public; <i>trav. publ.</i> : travaux publics).
publicité	terme technique de <i>publicité</i> .
qqch., quelque chose	<i>quelque chose</i> : sert à présenter, dans une définition ou un exemple, une catégorie de mots (sujet, complément d'un verbe, etc.). Voir (<i>choses</i>) [sujet, compl. n. de choses, etc.].
qqn, quelqu'un	<i>quelqu'un</i> : sert à présenter, dans une définition ou un exemple, une catégorie de mots. Voir (<i>personnes</i>) [sujet, compl. n. de personnes, etc.].
rac.	<i>racine</i> .
rad.	<i>radical</i> .
radio	terme technique de <i>radio</i> (radiotéléphonie, radiotélégraphie ou radiodiffusion).
radioélectr.	terme technique de <i>radioélectricité</i> .
rare	mot qui, dans son usage particulier (il peut être didactique, technique, etc.), n'est employé qu'exceptionnellement.
récipr.	<i>réciproque</i> (<i>v. pron. récipr.</i> : verbe pronominal réciproque).
recomm. off.	<i>recommandation officielle</i> : termes et expressions approuvés ou recommandés par arrêté ministériel, en application des décrets relatifs à l'enrichissement de la langue française.
réfect.	<i>réfection</i> (modification d'une forme plus ancienne, sous l'influence d'une forme du latin classique,

	etc.).
réfl.	<i>réfléchi</i> (v. <i>pron. réfl.</i> : verbe pronominal réfléchi).
régional	<i>régional</i> (mot ou emploi particulier au français parlé dans une ou plusieurs régions, mais qui n'est pas d'usage général ou qui est senti comme propre à une région). — <i>régional</i> désigne les emplois propres à une région géographique (partie de la France, pays francophones) qui ne sont pas connus dans l'ensemble de la francophonie. Dans certains cas où le mot, le sens était normalisé (institutionnel), on a employé la formule : « en français de... », suivie du nom de la zone concernée. — À distinguer de <i>dial.</i> (dialectal).
rel.	<i>relatif</i> (<i>pron. rel.</i> : pronom relatif).
relig.	terme didactique de <i>religion</i> . Voir aussi <i>liturgie, théol.</i> — <i>hist. relig.</i> : histoire des religions.
reliure	terme technique de <i>reliure</i> .
REM.	<i>remarque</i> .
rhét.	terme didactique de <i>rhétorique</i> .
rom.	<i>romain</i> (<i>Antiq. rom.</i> : antiquité romaine).
s.	<i>siècle</i> (dans les étymologies, <i>siècle</i> n'est pas mentionné [XVI ^e : XVI ^e siècle]).
sav.	<i>savant</i> (ex. : <i>lat. sav.</i> : latin savant; <i>dér. sav.</i> : dérivé savant; <i>empr. sav.</i> : emprunt savant).
sc.	1 ^o terme didactique du langage scientifique, appartenant en général au domaine de plusieurs <i>sciences</i> (sinon, on indique la science concernée). — <i>hist. des sc.</i> : histoire des sciences; 2 ^o <i>scientifique</i> (<i>lat. sc.</i> : latin scientifique; <i>n. sc.</i> : nom scientifique).
sc. nat.	terme didactique de <i>sciences naturelles</i> (comprenant la botanique, la zoologie, la minéralogie, etc.).
scol.	<i>scolaire</i> (<i>argot scol.</i> : argot scolaire).
scolast.	terme didactique de <i>scolastique</i> .
sculpt.	terme technique de <i>sculpture</i> .
sémiol., sémiot.	terme didactique de <i>sémiologie</i> , de <i>sémiotique</i> .
serrur.	terme technique de <i>serrurerie</i> .
seult	<i>seulement</i> .
sing.	<i>singulier</i> (<i>au sing.</i> : au singulier).
soc.	<i>social</i> (ex. <i>légl. soc.</i> : législation sociale).
sociol.	terme didactique de <i>sociologie</i> .
sorcell.	terme de <i>sorcellerie</i> .
spécialt	<i>spécialement</i> (dans un sens plus étroit, moins étendu; s'oppose à <i>par ext.</i>). Distinct de <i>particul</i> (particulièrement), qui concerne les référents, les objets désignés.
spectacles	terme technique concernant les <i>spectacles</i> , les arts du spectacle (cinéma, théâtre, chanson...).
spéléol.	terme technique de <i>spéléologie</i> .
sport, sports	terme technique du langage des <i>sports</i> (et peu connu du grand public); certains termes sont présentés par le nom du sport où ils sont employés : <i>aviron, football, tennis, etc.</i>
statist.	terme didactique de <i>statistique</i> .
sténogr.	terme technique de <i>sténographie</i> .
subj.	<i>subjonctif</i> (mode du verbe).

subst.	1° <i>substantif, substantivement</i> (emploi comme nom d'un adjectif, d'un participe). Voir <i>n</i> ; 2° <i>substantivé</i> .
suéd.	<i>suédois</i> (langue).
suff.	<i>suffixe</i> .
superl.	<i>superlatif</i> .
<i>supra</i>	<i>supra</i> : au-dessus de. Suivi de <i>cit.</i> (citation) et du numéro de la citation concernée, sert à situer, dans un article auquel on renvoie, le lieu où l'on trouvera une information.
syll.	<i>syllabe</i> .
sylv.	terme technique de <i>sylviculture</i> . Voir <i>arbor.</i> , <i>forest.</i> , <i>eaux et forêts</i> .
symb.	<i>symbole</i> (symbole d'une unité de mesure, symbole chimique, etc.).
syn.	<i>synonyme</i> .
t.	<i>terme</i> ([en] <i>t. de...</i> : [en] termes de..., dans le langage spécial de telle technique ou activité).
taurom.	terme technique de <i>tauromachie</i> .
techn.	<i>technique</i> : qualifie un mot ou un sens appartenant au langage technique, et peu ou mal connu de l'ensemble du public; quand il s'agit d'une technique particulière et importante, <i>techn.</i> est remplacé par le nom de cette technique (<i>aviat.</i> , <i>autom.</i> , <i>électr.</i> , <i>photogr.</i> , etc.).
technol.	terme didactique de <i>technologie</i> .
télécomm.	terme technique de <i>télécommunications</i> .
télév.	terme technique de <i>télévision</i> .
théâtre	terme technique de <i>théâtre</i> .
théol.	terme didactique de <i>théologie</i> . Voir aussi <i>relig.</i>
topogr.	terme technique de <i>topographie</i> .
tr., trans.	<i>transitif</i> (<i>v. tr.</i> : verbe transitif, qui a un complément d'objet [exprimé ou non]; <i>tr. dir.</i> : transitif direct; <i>tr. ind.</i> : transitif indirect; <i>emploi trans.</i> : emploi transitif [d'un verbe intransitif]).
trad.	<i>traduction</i> (de telle langue; de tel auteur).
trans.	<i>transitif</i> . Voir <i>tr.</i>
trav. publ.	terme technique de <i>travaux publics</i> .
turf	terme spécial au milieu du <i>turf</i> , des courses de chevaux.
typogr.	terme technique de <i>typographie</i> . Voir <i>imprim.</i>
v.	<i>verbe</i> (<i>v. intr.</i> ; <i>v. tr.</i> ; <i>v. pron.</i> ; <i>v. impers.</i>).
V., v.	<i>vers</i> (devant une date).
V.	<i>voir</i> (notamment dans les rubriques finales des articles : dérivés et composés, pour signaler des formes indirectement rattachées au mot de base [par le latin, etc.]).
var.	<i>variante</i> (<i>var. graphique</i> : variante graphique; <i>var. anc.</i> : variante ancienne).
vén.	terme technique de <i>vénerie</i> .
verb.	<i>verbal</i> (<i>loc. verb.</i> : locution verbale); <i>adj. verb.</i> : adjectif verbal.
vétér., art vétér.	mot technique de l' <i>art vétérinaire</i> ; quand il s'agit du cheval, voir <i>hippol.</i>
vieilli	mot, sens ou expression encore compréhensible de nos jours, mais qui ne s'emploie plus naturellement dans la langue parlée courante. Distinct de <i>vx</i> (vieux).

virtuel	<i>virtuel</i> : qualifie une forme normale selon les règles usuelles de la morphologie du français mais qui n'est pas, au moment de la rédaction du dictionnaire, attestée dans notre documentation. De nombreux féminins, notamment ceux des noms de métiers, sont virtuels, et seront très probablement en usage dans l'avenir.
vitic.	terme technique de <i>viticulture</i> .
voc.	<i>vocabulaire</i> .
vulg.	<i>vulgaire</i> : mot, sens ou emploi choquant, souvent familier (<i>fam.</i>) ou populaire (<i>pop.</i>), qu'on ne peut employer dans un discours soucieux de correction, de bienséances, quelle que soit la classe sociale.
vx	<i>vieux</i> (mot, sens ou emploi de l'ancienne langue, incompréhensible ou peu compréhensible de nos jours et jamais employé, sauf par effet de style : <i>archaïsme</i>). — Distinct de <i>vieilli</i> . — Ne pas confondre avec <i>ancienn</i> . — Certains mots ou emplois qualifiés de <i>vx</i> appartiennent à la langue classique (Voir <i>class.</i>).
zool.	1° terme didactique de <i>zoologie</i> ; 2° <i>zoologique</i> (<i>lat. zool.</i> : latin zoologique).
zootechn.	terme technique de <i>zootechnie</i> . Voir <i>élevage</i> .

« L'article de dictionnaire est une suite ordonnée de phrases, chacune comportant une ou plusieurs informations. Quand on parle de l'organisation de chaque article, on parle de la « **microstructure** » du dictionnaire. », Niklas, p.98.

IV. Présentations polysémique / homonymique

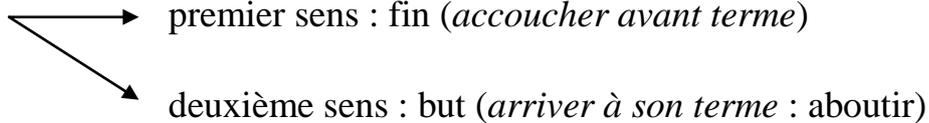
La hiérarchie dans l'article (entrée → sous entrée → sous-sous-entrée...) varie d'un dictionnaire à l'autre :

- **Homonymie** : relation sémantique entre deux ou plusieurs termes ayant le même signifiant, mais des signifiés complètement différents.

Ex. : 1. Terme → mot

2. Terme → fin

- **Polysémie** : une seule unité lexicale qui correspond à deux ou plusieurs significations

Ex. : Terme 

=> Deux types de présentation lexicographique :

1. Présentation homonymique :

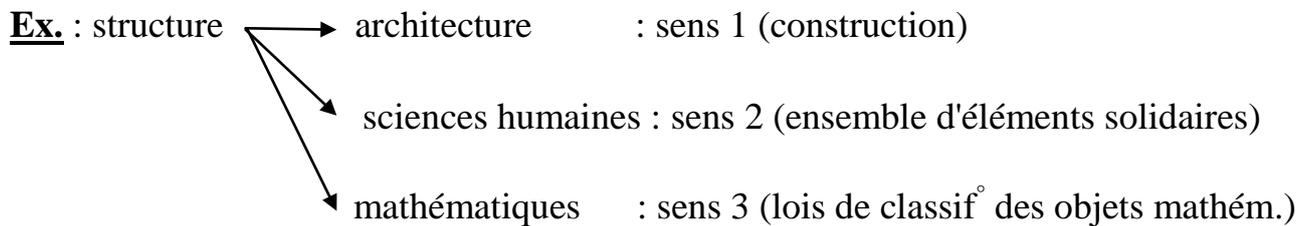
Deux ou plusieurs entrées distinctes sémantiquement sont identiques graphiquement => présentation homonymique.

⇒ L'entrée-mot correspond à un seul système de paraphrases synonymiques => un seul sens.

⇒ Chaque paraphrase est une paraphrase de toutes les autres (noyau sémique identique) : « Deux paraphrases d'un mot d'entrée sont considérées comme des paraphrases l'une de l'autre si la différence entre elles tient à des traits contextuels, le noyau sémique fondamental restant le même ». Dubois, p. 67

Le noyau sémique est commun si les différences tiennent :

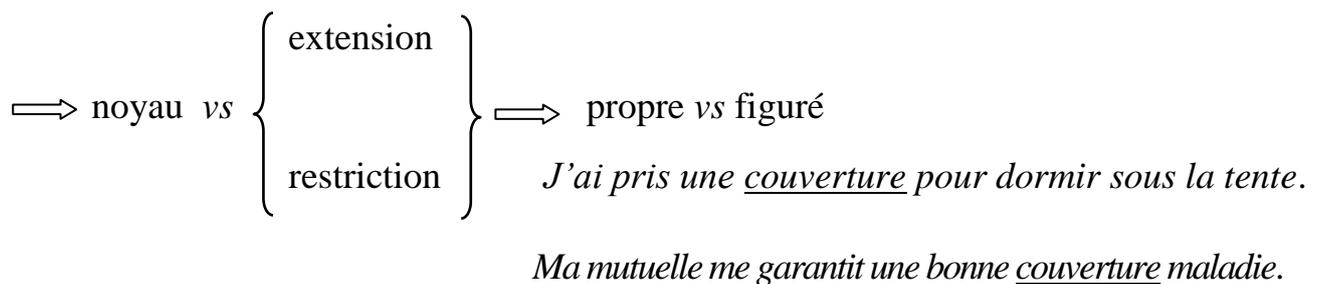
a) au champ d'application :



b) à un changement de catégorie grammaticale définissable morphosyntaxiquement :

Ex. : Adjectif → Nom : rouge → le rouge

Animé → Non-Animé : veau → manger du veau



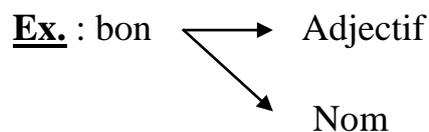
2. Présentation polysémique :

Lorsque la même entrée recouvre des sens différents ⇒ présentation polysémique.

L'entrée-mot est identifiée à sa graphie ⇒ chaque entrée a une forme graphique différente dans le dictionnaire.

MAIS le mot a plusieurs sens => des paraphrases synonymes du mot d'entrée.

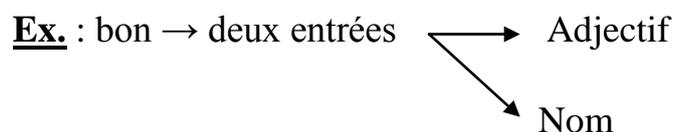
Le critère graphique => même entrée pour des mots de catégories syntaxiques différentes.



Cependant, pour modérer l'application de ce principe, deux critères sont sollicités :

a) la partie du discours est un facteur de distinction

=> Une seule entrée si la catégorie grammaticale est la même pour toutes les paraphrases. Conséquence :



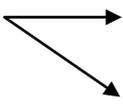
b) - deux formes graphiquement identiques } Deux entrées
 - de même catégorie grammaticale } si :

une double condition : $\begin{cases} \text{étymologie différente} \\ \text{définitions distinctes} \end{cases}$

Ex. : - écoute (n. f., de *écouter*, 1411) : action d'écouter } Deux
 - écoute (n. f., de skaut, 1165, d'orig. nordique) : cordage de voile } entrées

- grève $\begin{cases} \text{plage de sable} \\ \text{cessation de travail (être sur le sable, le pavé)} \end{cases}$ } 1 entrée : sens₂ issu de sens₁

« Dans sa conception homonymique, chaque entrée correspond à une seule paraphrase ; dans la conception polysémique, l'entrée est le mot graphique défini par un ensemble de paraphrases ayant des traits communs dont les changements s'expliquent historiquement ou logiquement ». Niklas-salminen, p.100

Homonymie  → homophonie : identité de prononciation
→ homographie : identité de graphie

Remarques :

a) l'homonymie suppose une absence de relation sémantique : *pauvre* dans le *Robert* (un seul article) :

- **Adj. (épithète après le nom).** Qui manque du nécessaire ou n'a que le strict nécessaire ; qui n'a pas suffisamment d'argent pour subvenir à ses besoins.

- **N. m. | Un pauvre :** celui qui manque du nécessaire, qui est dans le besoin ou dans la misère.

b) des mots de forme identique mais de genre différent => ne sont pas homonymes.

Ex. : le livre / la livre ; le tour / la tour ; ... ;

c) Pourtant, dans certaines grammaires les homonymes font souvent partie de deux catégories grammaticales différentes.

d) les mots qui connaissent plusieurs orthographe ne sont pas des homonymes mais des variantes.

Ex.: clé / clef ; cuiller / cuillère ; ...

Polysémie : « Ce terme est utilisé pour (...) le fait qu'une unité lexicale correspond à deux ou plusieurs significations. » Niklas, p.122

=> La polysémie est une propriété caractéristique du vocabulaire général.

=> **Théoriquement :**

Homonymie : $\left\{ \begin{array}{l} - \text{terme } a \rightarrow \text{signifiant } a ; \text{signifié } a \\ - \text{terme } b \rightarrow \text{signifiant } b ; \text{signifié } b \neq a \end{array} \right.$

Polysémie : $- \text{terme } a \rightarrow \text{signifiant } a \left\{ \begin{array}{l} \text{signifié } a_1 \\ \text{signifié } a_2 \end{array} \right.$

Conclusion :

« Lorsque deux entrées, distinctes sémantiquement, sont identiques graphiquement, on dit qu'elles sont homonymes. Lorsque la même entrée recouvre des sens différents, on dit que le mot est polysémique. » Dubois, p. 67

=> Deux conceptions du mot :

a. le mot est une unité du *discours* définie par son contexte => homonymie ;

b. le mot est une unité de la *langue*, ses réalisations dans le discours impliquent des variations diverses selon les contextes => polysémie

Conséquence :

1) Conception homonymique : chaque entrée correspond à une seule paraphrase
=> les mots ne sont pas ambigus.

2) Conception polysémique : l'entrée est le mot graphique défini par un ensemble de paraphrases => les mots sont ambigus.

3. Critères de distinction :

Il est souvent difficile de trancher entre les deux notions

=> les solutions sont variables selon les critères utilisés.

a) l'étymologie : un mot polysémique => ces sens remontent à un étymon commun.

Ex. : bouton → polysémique (fin XII^e s « bourgeon », de bouter « pousser » → bouton)

MAIS le critère de la relation étymologique n'est pas toujours évident.

Un même étymon + des sens éloignés => on ne peut poser une seule unité polysémique.

Ex. : lat. volare → voler

- 1- vol : mode de déplacement
- 2- vol : action de dérober

lat. grava → grève

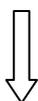
- 1- : bande de terrain au bord de l'eau
- 2- : arrêt du travail

=> Même origine mais sentis comme différents => homonymes => deux entrées.

b) critères d'ordre sémantique : existence d'une relation de sens ≠ absences de relation de sens



les sens doivent être suffisamment proches => les attribuer à une seule unité.



V. La définition dans le dictionnaire de langue

0. Introduction :

La définition est la pièce maîtresse de l'article de dictionnaire ; elle constitue ainsi le prédicat principal du mot d'entrée. C'est une activité complexe du lexicographe. Elle indique ce que désigne le mot (être, objet, idée, action). Elle peut être un mot ou une périphrase (objet qui ...), c'est-à-dire un ensemble de mots. Aussi, la définition est-elle l'élément le plus important de l'article de dictionnaire. Elle renseigne en même temps sur le contenu du signe et la chose nommée. C'est l'équivalent de l'entrée lexicale, qui présente un caractère synonymique de cette dernière.

La définition \implies donner une paraphrase qui soit sémantiquement équivalente au mot.

\implies La définition et le terme défini sont des paires de synonymes.

AINSI

La structure du dictionnaire peut être considérée comme une relation de synonymie entre le mot d'entrée et la définition.

Remarques :

a. Si la définition est un mot unique \implies le synonyme appartient à la même partie du discours que le mot d'entrée.

Ex. : - plumard : lit

- individu : homme

- nana : femme

b. Si la définition est un énoncé \implies cet énoncé doit avoir la même fonction que le mot défini, et il commence généralement par un mot de la même catégorie grammaticale.

- Ex.** :
- mourir : cesser de vivre
 - discontinuité : absence de continuité

« La définition est grammaticalement et sémantiquement conforme au code de la langue, elle forme un énoncé linéaire qui se lit dans un seul sens et dont le contenu est obligatoirement lié à la syntaxe (...). La définition recourt souvent à des termes définisseurs : action de, fait de, opération, caractère, état, qualité, (...) ».

Les mots monomorphématiques (table), les dérivés (entablement) et les composés (table de multiplication) ne sont pas définis de la même manière.

\implies Les dictionnaires utilisent différents types de définitions.

Soient les définitions suivantes :

- a. fillette : petite fille
- b. fille : personne de sexe féminin considérée par rapport à son père et à sa mère ou à l'un des deux seulement.
- c. impossible : qui n'est pas possible

Chacune correspond à un type de définition :

- i. Définition morphosémantique
 - ii. Définition par inclusion
 - iii. Définition par opposition
- } principales formes
} de définition
- \Downarrow

❖ Morphosémantique :

- utilisée pour les dérivés et les composés

- Très fréquente $\leq 75\%$ du lexique français = dérivé ou composé.

❖ Par inclusion :

- la seule possible pour les mots monomorphématiques.

❖ Par opposition :

- La moins fréquente.

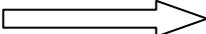
1. Définition morphosémantique (relationnelle) :

Utilisée pour les mots construits (composés, préfixés et suffixés) ; elle renvoie au terme de base en explicitant le lien sémantique.

Ex. : maisonnette = petite maison

noircir = devenir noir

inébranlable = qu'on ne peut ébranler (secouer)

Cette définition 

a. informe sur la formation d'un mot d'entrée ;

b. établit un lien entre sa signification et sa forme.

« Pour qu'il y ait définition morphosémantique, il faut pouvoir reconnaître la base dans le terme défini ».

Ex. Portable = qu'on peut **porter**

Ici, la définition est composée de deux éléments :

- a. le mot à partir duquel le dérivé a été obtenu (*porter*) ;
- b. un syntagme qui traduit l'affixe (*qu'on peut... = possibilité*).

Pour les composés, elle contient les éléments qui correspondent à chaque partie du mot composé.

Ex. : garde-chasse (personne chargée de contrôler la chasse et de faire respecter la réglementation dans un domaine).

⇒ On définit la relation qui unit le dérivé ou le composé à sa base, mais aucune définition n'est donnée du mot-base

Ex. : Châtaigner = arbre de grande taille (...) qui produit les châtaignes.

→ Châtaigne ?

Remarques :

1- Il y a des mots dérivés ou composés qui ne sont pas définis à l'aide d'une définition morphosémantique :

Ex. : majoration = action de chiffrer plus haut une évaluation.

2- Parfois le terme d'origine est défini à partir du mot dérivé :

Ex. : démission = action de démissionner.

3- Cette définition est impossible lorsque le mot dérivé ou composé a changé partiellement de sens au fil du temps :

Ex.: baguette : petite bague

 pied-plat : (péjoratif et vieilli) personne grossière, inculte.

4- Aucune définition morphosémantique n'est possible pour les mots qui ne contiennent qu'un seul morphème (classe, table, chat, cheval ...).

2. Définition par inclusion (logique) :

On parle aussi de définition substantielle ou de définition par le genre.

C'est une définition de type logique (empruntée à Aristote) => elle est utilisée globalement pour les mots monomorphématiques.

La définition par inclusion, considérée comme la meilleure, comprend deux éléments :

a) *le genre prochain et incluant* qui sert à désigner la classe générale à laquelle appartient le mot défini. Le genre renvoie à une espèce immédiate, c'est-à-dire au concept ou à la catégorie d'objets ou d'actes à laquelle appartiennent la chose ou l'action définie. Par exemple, « siège » est le générique de « chaise ».

b) *les traits spécifiques* qui spécifient ce qui le distingue des autres sous-classes de la même classe générale. Autrement dit, ils servent à caractériser l'espèce à l'intérieur du genre. À la différence des autres sièges (*tabouret, fauteuil*, etc.), "*chaise*" est défini comme un siège /à dossier/ et /sans bras/. *Dossier et sans bras* sont les marques qui différencient *chaise* de *fauteuil* (/sans bras/) et de *tabouret* (/à dossier/).

Ex. : fille

→ Classe générale : personne

→ Différence spécifique : de sexe féminin...

carré = quadrilatère dont les quatre angles sont droits et les côtés égaux



genre



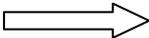
traits spécifiques

Dans cet exemple, « quadrilatère » désigne la classe d'objets, le genre (logique) qui comprend les carrés, les rectangles etc.

La relative (dont les quatre angles...) donne les caractères spécifiques qui permettent de distinguer les carrés, à l'intérieur des quadrilatères.

C'est donc une définition faite par compréhension : on énumère les propriétés de l'objet.

Remarques :

1. Parfois, cette définition pose une relation réversible entre le mot d'entrée et sa définition 

INCLUSION RÉCIPROQUE

Ex. : fille

MAIS : ce type de définition est généralement réduit à l'essentiel :

Ex. : chat : animal domestique

Tous les animaux domestiques ne sont pas des chats.

INCLUSION STRICTE

2. Cette définition peut consister en un seul synonyme ou une série de synonymes.

Ex. : vergogne : honte

peur : appréhension - inquiétude

3. La définition par inclusion peut poser des problèmes relatifs au choix du genre <= certains mots possèdent plusieurs genres qui s'incluent les uns les autres.

Ex. : carré → figure – quadrilatère – losange ...

=> Comment choisir ?

Le genre doit constituer un équivalent satisfaisant, indépendamment des différences => il y a des possibilités de choix dans une chaîne de genres qui s'incluent les uns les autres.

4. La notion de genre est valable pour toutes les parties du discours :

Ex. : parfaitement : très bien

filiforme : mince, fin et allongé comme un fil

marcher : se déplacer par mouvement ...

CEPENDANT

Les séries verbales ne sont pas aussi riches en hyperonymes que les séries nominales => le genre ne peut s'exprimer que de façon périphrastique.

CONCLUSION :

Cette définition « repose sur la distinction faite dans la logique classique, entre le genre et la différence spécifique. Le genre donne une première approche classificatoire ; les différences spécifiques précisent cette appartenance à un genre déterminé ».

3. Définition par opposition :

Cette définition est souvent utilisée pour les couples ou groupes de mots qui sont dans une relation d'antonymie partielle ou totale 

a. si l'antonymie est marquée morphologiquement

utile vs inutile ; gracieux vs disgracieux ...

⇒ l'élément dérivé peut être défini morphosémantiquement :

inutile = qui n'est pas utile (déf. par oppos. + morphosém.)

- b. si l'antonymie est exprimée par deux mots différents, la définition par opposition comporte un risque de circularité :

Ex. : petit : qui n'est pas grand

grand : qui n'est pas petit

SOLUTION :

Définir l'un des termes par inclusion.

Remarques :

- a. Il existe des mots difficiles à définir :

- certains verbes, à cause de leur nature très générale :

être ; faire ...

- les adjectifs de couleur :

blanc = qui est de la couleur de la neige

⇒ Il faut mettre en scène des objets caractérisés par ces couleurs.

- les mots grammaticaux ne peuvent être définis qu'à l'aide de la métalangue linguistique (définition métalinguistique) :

car : conjonction de coordination, qui introduit une explication

tu : pronom personnel sujet de la deuxième pers. sing. et des

deux genres.